

Revue de Presse

Catherine Morin-Desailly
sénatrice de la seine-maritime,
conseillère régionale de haute-normandie



CATHERINE MORIN-DESAILLY

- ♦ **Sénatrice de la Seine-Maritime,**
- ♦ **Vice-Présidente de la Commission de la Culture de l'Éducation et de la Communication,**
- ♦ **Vice-présidente de la Commission des Affaires Européennes,**
- ♦ **Présidente du groupe d'études "Médias et Nouvelles Technologies"**
- ♦ **Conseillère Régionale,**
- ♦ **Membre de la commission économique,**

A Rouen, le 20 mars 2012

Chers amis,

J'ai le plaisir de vous adresser cette revue de presse qui retrace une grande partie de mon activité, tant au Sénat qu'en Région, en 2011.

Vous y retrouverez des articles sur des sujets très divers, résultant de ma présence sur le terrain (voeux, inaugurations, visites de canton, réunion avec les élus, ...) ainsi que mon travail au Sénat (décentralisation des enseignements artistiques, ...)

Vous en souhaitant bonne réception et bonne lecture,

Catherine Morin-Desailly

YQUEBEUF. La nouvelle salle dédiée à l'art et à la culture sera opérationnelle cette année.

Georges Molmy a présenté les vœux de la municipalité aux Yquebois dimanche. Catherine Morin Desailly, sénatrice, et de Pascal Martin, conseiller général, assistaient à la cérémonie. « 2010 fut une année difficile, marquée par la crise économique et sociale virulente, a rappelé le maire. Avec le chômage, le développement du travail précaire, augmentation du nombre de pauvres, diminution du pouvoir d'achat. A ces éléments de morosité s'ajoutent les incertitudes sur l'avenir de notre organisation territoriale : compensation de la suppression de la taxe professionnelle, mise en place de la réforme territoriale, gel des dotations de l'Etat... »

L'élu a ensuite évoqué les dossiers et projets de la commune. « Concernant notre village, Yquebeuf a connu de grands chantiers en 2010 : internet pour tous, effacement des réseaux aériens quasi terminé, fin des études sur les cavités et schéma des eaux pluviales, assainissement collectif en cours et début de construction de la salle des arts et des cultures. 2011 va ainsi connaître la suite de ces travaux et l'ouverture de la nouvelle structure avec de nombreux projets liés à cette salle, qui doit et va vivre et surtout, rayonner. Un projet de parking avec l'achat du terrain et son aménagement est à prévoir et la création d'une réserve d'eau en cas d'incendie, devenue obligatoire. »

« Avec tous ces projets, l'année 2011 risque d'être très tendue sur le plan de la trésorerie et il va falloir jongler, car plus on est petit, plus c'est difficile, mais c'est dans la difficulté que l'on progresse et non dans la facilité », a conclu Georges Molmy.

VITTEFLEUR. La cérémonie des vœux du maire lui a permis d'annoncer sa candidature à l'élection cantonale



Le bilan de l'année passée est relaté avant d'envisager les projets

En présence de Catherine Morin-Desailly, sénatrice, du député Alfred Trassy-Pailloles, de Gérard Colin, président de la communauté de communes de la Côte d'Albâtre, de nombreux élus locaux, de représentants de la vie locale et d'habitants de la commune, Sylvie Houzard, maire, a souhaité ses meilleurs vœux à l'assemblée.

Evoquant la vie quotidienne, elle a précisé que la commune a enregistré huit naissances, deux mariages, six décès en 2010. Quant aux actions menées au sein de la commune, Sylvie Houzard s'est réjouie que la supérette Vival puisse être reprise par Mme Gay, habitante de la commune.

En ce qui concerne les projets pour l'année 2011, Sylvie Houzard a précisé « d'importants travaux d'enfouissement de réseaux basse tension et de travaux d'éclairage public seront réalisés du Hamel à Vittefleury dans la perspective du passage de la piste cyclable pour un montant d'environ 240 000 € hors taxe. »

Parallèlement des projets sont toujours d'actualité comme celui de résidence touristique au lac de Caniel.

Des médailles

Durant cette cérémonie de vœux, Rémy Dupré et Serge Lecompte ont reçu la médaille argent d'honneur, régionale, départementale et communale et Jean-Paul Cavelier, la médaille vermeil d'honneur agricole. Avant de terminer son discours, Sylvie Houzard a annoncé sa candidature à la prochaine élection cantonale ayant choisi comme suppléant - présent durant la cérémonie - François Gillard, maire de Cany-Barville de 1995 à 2008 et actuellement président du syndicat des Bassins Versants.

“Morin-Desailly revient sur le cloître des Pénitents”

le 14 janvier 2011

www.paris-normandie.fr

REACTION. La conseillère régionale d'opposition « étonnée » par la vente.

Le cloître, un ensemble de 3 000 m²

La vente annoncée par la Région du cloître des Pénitents continue à provoquer des réactions. C'est au tour de Catherine Morin-Desailly, sénatrice et conseillère régionale d'opposition du groupe Pour une nouvelle Normandie, de s'étonner d'une telle décision : « Après le conseil général qui se débarrasse des bâtiments de l'ancienne école normale des filles [vendu à la Matmut, NDLR], c'est toute la gauche locale qui organise les soldes de notre patrimoine ! ».

Selon elle, pourtant, « les idées ne manquaient pas : cela fait des années et notamment durant le mandat de Pierre Albertini, que la ville de Rouen avait des projets pour l'utilisation de ce lieu : en faire une vitrine universitaire et internationale de Rouen pour y accueillir chercheurs et étudiants européens et étrangers, ainsi qu'un centre des relations internationales pour la Ville. En 2008, l'équipe municipale avait proposé une maison universitaire, projet nécessaire pour l'Université. L'équipe Pour une Nouvelle Normandie avait repris et développé ce projet pour répondre à une demande des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche ».

Et l'ancienne conseillère municipale rouennaise de rappeler que « durant sa campagne en 2008, l'actuel maire de Rouen promettait d'en faire une « maison des arts et des artistes » en accord avec la Région : voilà une bien curieuse façon de construire des projets communs... Cette décision est d'autant plus regrettable que d'importants travaux avaient été réalisés, que le lieu était parfaitement adapté, au-delà des salles de conférences et de réunions, pour accueillir des possibilités de logement temporaires manquant cruellement au sein de notre ville. Ce lieu unique, dans un quartier populaire et historique qu'est celui de la Croix-de-Pierre, avait vocation à rester un espace public ! »

»

A l'heure actuelle, rien n'empêche qu'il le reste...



DAUBEUF-SERVILLE. A la fin de la cérémonie des vœux, le maire a reçu les honneurs pour trente-sept années de travail.



Daniel Fidelin a remis la médaille grand or à Dominique Beigle

Une cérémonie a été organisée à l'occasion de la remise de la médaille du travail grand or à Dominique Beigle, maire. Catherine Morin-Desailly, sénatrice, Daniel Fidelin, député et André-Pierre Blondel, président de Campagne de Caux, ont été conviés à se mettre à ses côtés lors de son discours. Il a remercié les maires présents, Michel Cadinot, président des Epis d'or, Bernadette Fauvel, présidente du comité des fêtes et la communauté de communes pour le travail accompli.

Il a fait part de la création d'un chemin de randonnée qui passera dans le bois communal et dans celui du syndicat d'eau de Valmont afin d'établir une boucle sans avoir à traverser la route départementale. L'élaboration d'un plan local d'urbanisme permettra de rendre constructibles des terrains afin d'augmenter le nombre d'enfants pour garantir la pérennité des écoles du regroupement. 119 enfants sont inscrits dans l'une des cinq écoles. Il indiqua que le conseil général et l'Etat ont octroyé une subvention.

Une bibliothèque communale est en cours d'aménagement. Enfin, il félicita Mme Saint-Aubin pour sa remarquable exposition relative aux 22 communes du canton, fruit de longues recherches.

Puis, Michel Cadinot, premier adjoint, a brossé le parcours professionnel de M. Beigle. Il a commencé par obtenir le diplôme de maître d'hôtel, a navigué pendant deux ans sur les grands bancs de Terre-Neuve et a travaillé pendant trente-sept années à l'usine Renault à Sandouville. Les élus lui ont rendu des hommages appuyés et le député a eu l'honneur de lui remettre la médaille devant un public nombreux.

“Egypte : Catherine Morin-Desailly “préoccupée””

le 28 janvier 2011

www.paris-normandie.fr

La sénatrice de Seine-Maritime Catherine Morin-Desailly, présidente du groupe d'amitié France-Egypte au Sénat se déclare ce vendredi "particulièrement préoccupée et mobilisée par les évènements qui ont lieu en Egypte depuis quelques jours". Dans un communiqué de presse, l'élue rouennaise - qui s'était déjà exprimée sur les dramatiques évènements qui avaient coûté la vie aux chrétiens coptes d'Alexandrie en décembre dernier - s'inquiète des violences qui "prennent une ampleur nouvelle depuis quelques jours et reflètent le malaise de toute une société, dont la frustration de la jeunesse qui ne voit pas de perspectives d'avenir sous le régime actuel". La sénatrice centriste souhaite que ces revendications soient l'occasion "d'une prise de conscience pour le gouvernement égyptien d'une nécessaire évolution de la démocratie et de l'amélioration de l'état de droit et des libertés dans un pays qui ne manque pas de potentiel et d'avenir". Une délégation de sénateurs conduite par Catherine Morin-Desailly, présidente du groupe d'amitié France-Egypte, a prévu depuis plusieurs mois de se rendre en Egypte dans les prochaines semaines.

“Catherine Morin-Desailly se félicite que la proposition de loi relative à l'indépendance des rédactions n'ait pas été votée”

2 février 2011

www.presseedition.fr

Le Sénat vient de rejeter la Proposition de loi relative à l'indépendance des rédactions présentée par le sénateur David Assouline. A cette occasion, Catherine Morin-Desailly, sénatrice de la Seine-Maritime, a réaffirmé, comme elle l'avait fait lors de la discussion de la proposition de loi relative à la concentration des médias, *«l'attachement des sénateurs centristes à cette exigence constitutionnelle.»*

Pour la sénatrice, ce texte proposait des réponses démagogiques à une situation de l'indépendance des rédactions qu'elle qualifie de *«caricaturée»*.

Catherine Morin-Desailly se félicite que cette proposition de loi n'ait pas été votée ; pour elle, l'analyse sur laquelle se basait le texte était *«largement incomplète et partielle»*.

Pour la sénatrice, *«Si la presse accomplit une mission d'intérêt public d'information, elle n'en reste pas une moins une entreprise, qui vit aujourd'hui des difficultés avérées dans un secteur confronté à une concurrence sévère, des médias gratuits, d'Internet, et une érosion du lectorat»*. Il n'est donc pas illogique que ces entreprises s'appuient sur des actionnaires solides, y compris des groupes industriels.

Par ailleurs, s'appuyant sur les conclusions des Etats généraux de la presse, la sénatrice a tenu à rappeler que la loi dispose déjà d'outils propres à préserver le pluralisme et l'indépendance de la presse, notamment, en interdisant à un groupe de dépasser le seuil de 30% de la diffusion de la presse quotidienne d'information politique et générale et de contrôler plus de deux des trois types suivants de médias : service national de télévision, service national de radio, quotidien à diffusion nationale.

Catherine Morin-Desailly a ajouté *«Je ne crois pas que l'indépendance des rédactions soit aussi menacée qu'on veut nous faire croire»*. Elle a qualifié les propositions, comme le droit de veto de l'équipe rédactionnelle sur l'édito, de *«démagogiques et contreproductives.»*

Pour la sénatrice, étant donné l'extrême diversité des supports médiatiques, et des situations dans les rédactions en France, *«Il appartient avant tout aux partenaires sociaux de régler ces relations d'entreprise, par la négociation d'une charte déontologique de la branche, ou d'une charte rédactionnelle, propre à la publication»*.

“Morin-Desailly reporte un déplacement en Egypte”

le 3 février 2011

www.paris-normandie.fr

En raison des récents évènements, le groupe interparlementaire France-Égypte du Sénat, présidé par la sénatrice Nouveau Centre de Seine-Maritime Catherine Morin-Desailly a décidé de reporter sa mission en Égypte, prévue de longue date pour la dernière semaine de février. La délégation du groupe souhaitait initialement analyser la situation de l'État de droit en Égypte, en rencontrant à la fois les autorités politiques et des intellectuels égyptiens, notamment de l'opposition. Elle souhaitait également traiter des questions de coopération culturelle et universitaire. « Si ces thématiques restent d'actualité, la démarche des sénateurs ne pourra avoir un sens et un intérêt qu'après la sortie de crise, que j'espère rapide et pacifique », souligne Catherine Morin Desailly dans un communiqué de presse publié ce jeudi après-midi. L'élue rouennaise comme l'ensemble des membres de la délégation appellent "à la pacification du conflit, qui passe notamment par un rétablissement des libertés publiques élémentaires telles que les libertés de s'exprimer et de manifester et la liberté d'accès à Internet".

“ Le groupe d’amitié France-Egypte appelle à une “issue pacifique” et “rapide” ”

le 3 février 2011

www.lejdd.fr

Le groupe d'amitié France-Egypte du Sénat, présidé par la sénatrice Catherine Morin-Desailly, a appelé dans un communiqué "*à la pacification du conflit*", impliquant de passer notamment "*par un rétablissement des libertés publiques élémentaires telles que les libertés de s'exprimer et de manifester et la liberté d'accès à Internet*". Ce groupe devait se rendre en Egypte fin février, mais a décidé de reporter sa mission.

“Hauts lieux du théâtre”

le 3 février 2011

Céline Bruet

www.paris-normandie.fr

ACCES A LA CULTURE. Dès 2012, la salle Louis-Jouvet accueillera des compagnies en résidence et des spectacles.



La programmation de la salle Louis-Jouvet sera assurée par la Chapelle Saint-Louis

Transformer la salle Louis-Jouvet en espace de création théâtrale, l'idée n'est pas nouvelle. Mais elle va enfin aboutir. Déjà porté par Catherine Morin-Desailly sous l'ancienne municipalité, le projet reprend le principe des résidences de compagnie sur les Hauts de Rouen, en partenariat avec le théâtre de la Chapelle Saint-Louis.

Des résidences de trois semaines en moyenne, réservées en priorité aux troupes de la région. « L'esprit est le même que l'ancien projet, mais nous l'avons étoffé pour faire de la salle un vrai lieu de vie culturelle », souligne Catherine Dété, directrice de la Chapelle Saint-Louis.

Spectacles tous publics

Autrement dit, les compagnies ne se contenteront pas de travailler entre elles mais devront mener des actions culturelles avec la population, que ce soit des ateliers, des répétitions publiques, etc. « Et, chaque année, l'une des résidences devra aboutir à l'élaboration, avec les habitants du quartier, d'un spectacle qui sera présenté pendant le festival des Arts des Hauts, insiste Laurence Tison, adjointe chargée de la culture. Les associations du quartier seront aussi sollicitées. »

Tout en étant acteurs, les riverains seront bien entendu spectateurs. Des pièces à destination de toute la famille seront programmées pendant la saison. « En termes de fréquence, nous allons débiter avec un spectacle par trimestre sur plusieurs dates. Nous

nous adapterons ensuite à la fréquentation, précise Catherine Dété. Notre objectif est d'amener au théâtre un public qui n'y est pas forcément habitué. Certains spectacles ne seront programmés qu'à la salle Louis-Jouvet, d'autres qu'à la Chapelle. Le but étant qu'à terme, les spectateurs voyagent d'un lieu à l'autre. » Reste à établir la programmation - une subvention supplémentaire sera allouée à l'association Rougemare et compagnies spécialement pour la gestion de la salle Louis-Jouvet - et fixer les tarifs.

240 000 € de travaux

Surtout, avant de faire chauffer les planches, il faut aménager la salle Louis-Jouvet, aujourd'hui utilisée par les associations et pour les réunions familiales. Les travaux sont estimés à 240 000 € et prévus pour septembre. Si tout se passe comme prévu, la programmation culturelle devrait démarrer en janvier. Enfin. Le projet est très attendu par certains habitants, qui dénoncent depuis des années le manque d'accès à la culture sur les hauts.

Le projet sera prochainement présenté aux habitants lors d'une réunion publique sur les Sapins.

Plus d'infos sur le théâtre de la Chapelle Saint-Louis sur

www.chapellesaintlouis.com

“Des locaux encore trop petits

le 5 février 2011

www.paris-normandie.fr

Bien que les locaux aient été restructurés, la capacité d'accueil reste en deçà des besoins : « Cinq lits pour les bébés, c'est peu, trop peu pour une commune de cette importance », a dit le maire en présence des représentants de l'Etat et du département, de la sénatrice Catherine Morin-Desailly, des députés Sandrine Hurel et Michel Lejeune et du conseiller général Gérard Picard.

Le coût de l'opération s'élève à 741 224 €. 375 944 € ont été abondés par la commune, 197 221 € par la CAF, 131 434 € par le conseil général, 24 124 € par l'Etat et 12 500 € par une réserve parlementaire.

“Conseil du numérique : rapport de Pierre Kosciusko-Morizet dans une semaine

Le 7 février 2011 -

Source AFP

www.daily-bourse.fr

Pierre Kosciusko-Morizet, chargé par le gouvernement de rédiger un rapport jetant les bases du Conseil national du numérique, le remettra la semaine prochaine, a-t-il annoncé lundi à l'AFP, soulignant qu'il ne serait "ni président ni membre" de la future instance.

Le Conseil du numérique serait notamment consulté sur tous les projets des autorités concernant internet, notamment législatifs, et se pencherait aussi sur les questions de la protection de la vie privée et de la responsabilité sur la Toile.

L'organisme unique doit aussi regrouper les attributions de plusieurs instances comme le Comité de la télématique anonyme, le Conseil consultatif de l'internet et le Conseil stratégique des technologies de l'information.

Pierre Kosciusko-Morizet - frère de la ministre de l'Ecologie Nathalie Kosciusko-Morizet et cofondateur du site PriceMinister - a été chargé en décembre par le gouvernement de constituer un comité pour formuler des recommandations sur les fonctions et le mode de financement du Conseil du numérique.

La remise du rapport était prévue pour mars. "Entre-temps, l'Elysée a souhaité que cela aille plus vite et nous sommes actuellement en train de mener une consultation publique avec les associations du numérique. Cette consultation prend fin jeudi et le rapport sera rendu la semaine prochaine", a annoncé M. Kosciusko-Morizet.

"Je tiens à préciser que je ne serai ni président ni membre" du Conseil national du numérique, "je suis légitime pour y être mais je ne souhaite pas y être, c'est un choix personnel. Je fais (ce rapport) avec plus d'indépendance dans la mesure où je ne veux pas en faire partie", a-t-il ajouté.

Il a également indiqué qu'il ne formulerait pas de suggestions concernant les futurs membres du conseil, qui devrait être installé au printemps.

Vendredi, la sénatrice centriste Catherine Morin-Desailly (Seine-Maritime) avait "regretté" le "manque de clarification du gouvernement" sur le conseil, soulignant notamment "le risque de partialité du responsable de la mission", estimant que, "si l'on est un acteur du secteur, on ne peut être juge et partie".

© 2008 AFP. Tous droits de reproduction et de représentation réservés. Toutes les informations reproduites dans cette rubrique (dépêches, photos, logos) sont protégées par des droits de propriété intellectuelle détenus par l'AFP. Par conséquent, aucune de ces informations ne peut être reproduite, modifiée, transmise, rediffusée, traduite, vendue, exploitée commercialement ou réutilisée de quelque manière que ce soit sans l'accord préalable écrit de l'AFP. L'AFP ne pourra être tenue pour responsable des délais, erreurs, omissions, qui ne peuvent être exclus ni des conséquences des actions ou transactions effectuées sur la base de ces informations.

“French parliamentary delegation returns a preserved Maori head.”

11 février 2011

www.parliament.nz

A delegation from the Senate of France is visiting New Zealand to repatriate a toi moko (preserved Māori head) previously held in the Rouen museum. The delegation of members of the France–New Zealand Parliamentary Friendship Group of the Senate of France is visiting Parliament from 11-13 May.

The delegation is led by Mr Marcel Deneux, Senator for the Somme and Friendship Group President. Also in the delegation are Ms Catherine Morin-Desailly, Senator for Seine-Maritime, Mr Richard Tuheiava, Senator for French Polynesia, and Mr Robert Laufoaulu, Senator for the Wallis and Futuna Islands.

This is the first repatriation of Māori remains from France following a legislative change adopted in May 2010 to specifically allow toi moko to return to New Zealand.

The bill was spearheaded by delegation member Ms Catherine Morin-Desailly, who pursued the equivalent of a member's bill to achieve the law change. The bill attracted cross-party support and was adopted with near-unanimity in both the Senate and the National Assembly.

There will be a tangi for the toi moko at the Museum of New Zealand Te Papa Tongarewa on Thursday, 12 May, after a formal repatriation ceremony in Rouen the week prior. Toi moko from Swedish, German and Norwegian museums will also be returned at the tangi.

Estimates vary between 12 and 20 as to the exact number of toi moko held in French museums. It is hoped that the return of the Rouen toi moko will result in other toi moko being repatriated.

The delegation have expressed an interest in learning more about Māori culture whilst in New Zealand, as well as taking the opportunity to discuss agriculture and sustainable development. As a result, the delegation will meet Dame Claudia Orange, Director of Collections and Research, Museum of New Zealand Te Papa Tongarewa, the Hon David Carter, Minister of Agriculture, and Dr Jan Wright, Parliamentary Commissioner for the Environment.

“Le Sénat fait enseigner la vie privée sur Internet à l'école”

11 février 2011

www.numerama.com

Jeudi soir, le Sénat a voté à l'unanimité un amendement visant à sensibiliser la jeunesse à la vie privée sur Internet et aux dispositions prévues dans la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le texte fait suite à un dispositif introduit par la loi Création et Internet. Ce dispositif doit alerter les jeunes sur les dangers du téléchargement illicite.

Au cours de l'examen portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne, en matière de santé, de travail et de communications électroniques, les sénateurs ont voté cette nuit à l'unanimité l'[amendement n°3](#) défendu par Catherine Morin-Desailly, sénatrice du Nouveau Centre. Il avait reçu auparavant un avis favorable de la commission.

Le texte propose ainsi de rajouter de rajouter un alinéa à l'article [L.312-15](#) du code l'éducation. *"Dans le cadre de l'enseignement d'éducation civique, les élèves sont formés afin de développer une attitude critique et réfléchie vis-à-vis de l'information disponible et d'acquiescer un comportement responsable dans l'utilisation des outils interactifs, lors de leur usage des services de communication au public en ligne".*

"Ils sont informés des moyens de maîtriser leur image publique, des dangers de l'exposition de soi et d'autrui, des droits d'opposition, de suppression, d'accès et de rectification prévus par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que des missions de la Commission nationale de l'informatique et des libertés" est-il précisé.

À l'étranger, des mesures similaires commencent à émerger. Dans le landër allemand Rhénanie-du-Nord-Westphalie, les autorités [ont annoncé l'an dernier](#) que des enseignements relatifs à la vie privée en ligne et à la confidentialité des informations allaient être dispensés aux élèves. Les pouvoirs publics veulent que la jeunesse prenne conscience de l'importance de protéger son identité en ligne.

Cet amendement, tout à fait bienvenu, vient compléter un dispositif autrement plus critiquable proposé pour la première fois en 2008 par la Commission des affaires culturelles du Sénat. Alors rapporteur pour le Sénat dans le cadre du projet de loi Hadopi 1, Michel Thiollière [avait proposé un amendement](#) visant à sensibiliser les élèves à la [propriété intellectuelle](#) et aux dangers du téléchargement illicite.

À l'époque, l'arrivée de ce texte avait suscité la polémique. D'aucuns avaient suspecté les [artisans](#) de la riposte graduée de se servir de l'éducation nationale pour défendre une vision exclusive du droit d'auteur. Ce sentiment avait été renforcé lorsque la majorité présidentielle à l'Assemblée nationale [s'était opposée à l'enseignement](#) des vertus des licences libres, comme les Creative Commons.

Rapport d’information de M. Pierre HÉRISSEON, Mme Catherine MORIN-DESAILLY et M. Bruno RETAILLEAU, fait au nom de la commission de la culture et de la commission de l’économie n° 302 (2010-2011) – 11 février 2011

Le 26 octobre dernier, Mme Catherine Morin-Desailly (UC – Seine Maritime) présidente du groupe « Médias et nouvelles technologies », M. Pierre Hérisson (UMP – Haute-Savoie), président du groupe d’études « Postes et communications électroniques » du Sénat, et M. Bruno Retailleau (NI – Vendée), vice-président de ces deux groupes, ont organisé une rencontre sur un thème d’actualité et d’avenir : la neutralité de l’Internet.

Ils ont réuni l’ensemble des acteurs intéressés par cette thématique : institutionnels, consommateurs, éditeurs de contenus, hébergeurs, opérateurs de transit, fournisseurs d’accès à Internet, fabricants de terminaux, qui ont pu échanger librement.

Force est de constater que les points de vue sont multiples et que chacun insiste sur un aspect qui lui paraît essentiel : neutralité des réseaux, neutralité à l’égard des contenus, neutralité des outils... Autant de sujets que l’on peut traiter en parlant de neutralité de l’Internet mais qui font appel à des analyses différentes.

Pour autant, en dépit de cette diversité d’approches et de raisonnements, il apparaît à la lecture de ces actes que des conclusions consensuelles peuvent être tirées.

L’objectif des parlementaires était de donner suite au rapport commandé au Gouvernement sur la neutralité de l’Internet et de préparer la transposition des nouvelles directives du paquet télécoms.

A cet égard, ils se réjouissent de l’intérêt des différents interlocuteurs, et notamment du Gouvernement, pour une initiative parlementaire en la matière et ne manqueront pas de définir très rapidement sa nature et ses modalités. Ils sont convaincus qu’ils pourront servir l’intérêt général tout en respectant les approches particulières.

“La visite de la sénatrice”

le 15 février 2011

www.paris-normandie.fr

SAINT-VALERY-EN-CAUX. Catherine Morin-Desailly a visité l'hôpital du Grand Large et l'entreprise Héranval.



Patrick Victor, maire de Saint-Riquier, Martial Blanquet, Christiane Dufils, adjoint, Lionel Canu adjoint, Anne Thominet, cadre de santé, Gérard Mauger, Catherine Morin-Desailly et Jean-Claude Claire, maire de Veules

Catherine Morin-Desailly, sénatrice, était en visite dans le canton.

En compagnie du maire, Gérard Mauger, la sénatrice de la Seine-Maritime, s'est rendue à l'hôpital du Grand Large. L'occasion pour le directeur de l'établissement, Martial Blanquet, de présenter la structure qui comprend six lits de médecine, treize en soins de suite, l'Opad, et depuis peu, un accueil Alzheimer.

« Les soins palliatifs en France sont mal connus, il n'y a pas assez de moyens. Il faut vraiment que la loi Léonetti, relative aux droits des patients en fin de vie, soit appliquée », a insisté Catherine Morin-Desailly.

« Les soins palliatifs représentent 30 % de notre activité sanitaire. Dans ce cadre, le conseil de surveillance et le directoire ont demandé l'identification de ses lits », a expliqué Martial Blanquet qui espère que la sénatrice s'associera à la défense de l'hôpital de proximité malmené ces temps-ci.

La visite s'est poursuivie à l'entreprise Héranval, puis Catherine Morin-Desailly a réuni les élus à la mairie.

Un tour de table

« Depuis mon élection en 2004, j'effectue régulièrement des visites dans les différents cantons pour connaître les préoccupations de mes concitoyens. Elles sont le moyen le plus sûr de prendre conscience des réalités locales », a argumenté la sénatrice.

Faut-il y voir la proximité des échéances cantonales ? Toujours est-il que seuls les maires des communes de Cailleville, Manneville-ès-Plains, Saint-Riquier-ès-Plains, Veules-les-Roses et Jean-Nicolas Rousseau, le président du pays Plateau de Caux Maritime, ont répondu à l'invitation.

Il a été essentiellement question de la réforme du mode de scrutin intercommunal, de tourisme, de couverture par le haut débit, du système scolaire et de projets économiques.

“ Le Parlement ne veut pas de l'Etat dans l'instance de contrôle des télécoms”

le 16 février 2011

www.lepoint.fr

Sénateurs et députés ont refusé mercredi, à l'initiative du Sénat, la présence d'un représentant de l'Etat à l'Arcep, le gendarme français des télécoms, que souhaitait à tout crin le gouvernement malgré les critiques de Bruxelles.

Ce refus des parlementaires de nommer un représentant de l'Etat au sein d'une structure dont l'indépendance est l'un des éléments de sa crédibilité, sera confirmé définitivement, sauf coup de théâtre, les 8 et 9 mars, lors du vote en séance du compromis élaboré mercredi entre les deux assemblées.

La Commission mixte paritaire (7 députés et 7 sénateurs) chargée d'élaborer le texte de compromis "a ratifié la suppression par le Sénat de l'article instaurant ce commissaire, ni le gouvernement, ni la majorité n'ayant déposé un amendement contraire", a déclaré à l'AFP, le rapporteur, Bruno Retailleau, sénateur (non inscrit) de Vendée.

La nomination très controversée d'un représentant de l'Etat (un commissaire) au sein de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) avait été introduite par le gouvernement dans un projet de loi transposant plusieurs directives européennes, dont le "paquet télécoms", lors de sa première lecture à l'Assemblée nationale, le 13 janvier.

Le Sénat l'avait supprimée le 11 février, contre l'avis du gouvernement, lors de son examen du texte. Le projet de loi étant inscrit en urgence (une lecture par assemblée), il revenait à la CMP de se trancher.

Cette nomination avait mis le feu aux poudres, d'abord à l'Assemblée nationale où la gauche avait accusé le ministre de l'Industrie Eric Besson de vouloir "punir" le régulateur pour avoir accordé l'an dernier une 4e licence de téléphonie mobile à Free.

Le président de l'Arcep, Jean-Ludovic Silicani, était monté au créneau le 12 janvier, en avertissant M. Besson "de garder en tête la ligne au delà de laquelle la coopération (avec le gouvernement, ndlr) pourrait devenir de la confusion".

S'inquiétant d'éventuels conflits d'intérêts, l'Etat détenant près de 27% du capital de l'opérateur historique France Télécom, la Commission européenne était entrée ensuite dans la danse. Et de menacer la France d'une procédure d'infraction à la législation européenne si le projet était adopté.

Les sénateurs centristes Catherine Morin-Desailly et Hervé Maurey se sont félicités mercredi de cette "victoire du Sénat". Pour Mme Morin-Desailly, cette nomination "était incompatible avec le principe d'indépendance et d'impartialité des autorités administratives de régulation" et pour M. Maurey "choquante et inquiétante".

La suppression de ce commissaire avait été demandée par la gauche, le centre et un sénateur UMP.

M. Retailleau avait proposé un compromis qui était d'encadrer strictement ce commissaire mais, Eric Besson s'y était opposé, préférant le "tout ou rien" et les sénateurs, à une très grande majorité, avaient préféré supprimer ce commissaire.

Eric Besson a réaffirmé sa position dans un courrier adressé la veille de la CMP et dont l'AFP a obtenu copie aux deux rapporteurs, M. Retailleau et la députée UMP Laure de La Raudière.

"Je pense qu'il nous paraîtra à tous plus approprié d'en rester à l'amendement de suppression adopté par le Sénat, plutôt que d'ajouter des restrictions qui remettent en cause l'action des agents chargés de présenter les orientations générales de l'action publique devant les autres autorités administration indépendantes", a-t-il écrit.

La CMP a également validé la proposition du Sénat d'habiliter explicitement l'Arcep à veiller au principe de neutralité des réseaux.

“Conférence sur “le marché de l’art aujourd’hui”

le 17 février 2011

www.paris-normandie.fr

L’association Culture Toute, présidée par Catherine Morin-Desailly, sénatrice Nouveau Centre de Seine-Maritime et conseillère régionale de Haute-Normandie, organise une rencontre-débat sur le thème « Le marché de l’Art aujourd’hui », demain vendredi 18 février, à 19h, à l’Espace de la Calende, 31 rue du Bac à Rouen. Cette rencontre sera animée par Alain Bourdie, ancien président de l’association pour l’art contemporain et conférencier en histoire de l’art. Alain Bourdie enseigne les arts plastiques et a co-écrit l’ouvrage "Découvrir et comprendre l’art contemporain" en compagnie de Dominique Bénard et Anne-Marie Houdeville, par aux éditions Eyrolles en 2010. La conférence sera suivie de la visite privée de la galerie d’art contemporain et de l’exposition d’Anne-Marie Houdeville. L’association Culture Toute ! propose régulièrement un espace de débats et d’échanges sur les grands enjeux de la culture afin de sensibiliser les publics à sa place et son rôle dans la société et de favoriser la réflexion dans le domaine artistique et culturel.

“La tête maorie quittera Rouen le 9 mai prochain”

le 19 février 2011

www.paris-normandie.fr

La tête momifiée conservé au Muséum d'histoire naturelle depuis 1875 va retrouver son pays d'origine en mai prochain.

Vendredi 18 février, en fin de matinée, le maire de Rouen Valérie Fourneyon a reçu l'ambassadeur de Nouvelle-Zélande à Paris, Rosemary Banks. En 2007, la ville avait décidé de restituer une tête tatouée et naturalisée conservée depuis 1875 dans les collections du Muséum d'histoire naturelle (rue Beauvoisine), mais l'Etat avait décidé qu'un tel acte devait faire l'objet d'un «déclassement» de l'objet. De longs mois et une loi - initiée par la sénatrice Catherine Morin-Desailly - plus tard, il a été décidé que la tête maorie allait pouvoir retrouver sa terre ancestrale. Ce matin, les modalités du retour ont été précisées. La date a été fixée au 9 mai. Un avion fera des escales dans plusieurs capitales européennes afin de récupérer plusieurs têtes maories. «Nous voulons exprimer notre gratitude à la ville de Rouen qui a, au terme d'un long travail, abordé la question des têtes maories avec beaucoup de sensibilité » a confié ce matin Rosemary Banks.

“La tête maorie sur la route du retour”

le 21 février 2011

www.paris-normandie.fr

Patricia Buffet

CEREMONIE. La rencontre, vendredi matin, entre l'ambassadeur de Nouvelle-Zélande et Valérie Fourneyron a été l'occasion de préciser les modalités de départ de la tête maorie.

Lundi 9 mai, la tête maorie - conservée au Muséum d'histoire naturelle de Rouen depuis 1875 - partira, après une cérémonie officielle, retrouver sa terre ancestrale, en Nouvelle-Zélande.

Vendredi, l'ambassadeur de Nouvelle-Zélande à Paris, Rosemary Banks, a rendu visite au maire de Rouen, Valérie Fourneyron, afin de définir les modalités de ce retour. « Nous voulons exprimer notre gratitude à la ville de Rouen qui a, au terme d'un long travail, abordé la question des têtes maories avec beaucoup de sensibilité », confie Rosemary Banks.

Au XVIIIe siècle, les têtes maories faisaient l'objet de macabres marchandages. En France, on estime à une quinzaine le nombre de têtes de Maoris conservées dans les musées. « Depuis une trentaine d'années, la Nouvelle-Zélande a commencé à récupérer ces têtes mais c'est un processus très long », indique Rosemary Banks. Le 9 mai, un avion spécialement affrété effectuera un circuit dans plusieurs pays européens : Grande-Bretagne, Allemagne, France, Suède et Finlande avant de retourner au pays du long nuage blanc. « Dans un premier temps, le musée Te Papa de Wellington étudiera ces têtes, tentera de dater les tatouages qui sont le livre personnel des guerriers maoris », souligne encore Rosemary Banks. « Puis il faudra déterminer à quelle tribu les guerriers appartenaient afin de leur rendre pour être inhumés selon les coutumes traditionnelles ».

Sébastien Minchin, conservateur du Muséum d'histoire naturelle de Rouen, qui avait initié en 2007 les premières réflexions sur la présence des têtes maories, rappelle que « les tatouages peuvent être datés en fonction de la façon dont ils ont été réalisés : selon les techniques ancestrales maories, avec des coquillages et des pigments naturels, ou, plus tard, avec des objets de fer amenés par les colons européens. Au cours d'une troisième époque, quand les têtes maories étaient l'objet de trafics, on a ajouté des tatouages post-mortem afin d'ajouter de la valeur marchande aux têtes qui appartenaient alors à des esclaves, plus à des chefs guerriers ».

L'émotion devrait être au rendez-vous, le 9 mai, car comme le précise Valérie Four-

neyron, « une cérémonie solennelle sera organisée, à l'hôtel de ville, dans le respect du protocole maori, et en présence d'une délégation néo-zélandaise qui comprendra notamment des chefs de tribus maoris et des représentants du musée Te Papa. » Le maire, tout comme l'ambassadeur, souligne « la démarche extrêmement volontaire et unanime de la ville de Rouen dans ce dossier qui a conduit à l'adoption d'une loi [portée par la sénatrice et ancienne adjointe rouennaise à la culture Catherine Morin-Desailly, NDLR]. Mais il reste à conduire une réflexion plus globale sur le devenir des autres restes humains qui sont dans nos musées. » Pour Rosemary Banks, « cette cérémonie de restitution de la tête Maori va aussi conduire à développer dans les années à venir les liens culturels et les échanges entre le Muséum de Rouen et le musée Te Papa ».

“Rouen : la sénatrice accompagnera la tête maorie”

le 21 février 2011

www.paris-normandie.fr

La tête maorie de Rouen - conservée au Museum d'histoire naturelle depuis 1875 - rejoindra, le 9 mai, sa terre ancestrale, en Nouvelle-Zélande (notre édition du lundi 21 février). Ce lundi matin, la sénatrice Catherine Morin-Desailly est revenue sur le départ de cette tête, un sujet qui la "touche profondément" depuis 2007, date à laquelle le débat a été lancé de Rouen. "Adjointe à la culture à l'époque, je faisais partie du groupe d'amitié France/Nouvelle-Zélande, un groupe de parlementaires qui a beaucoup soutenu le projet de loi portant sur la restitution des têtes maories". La cérémonie de restitution au musée Te Papa de Wellington est programmée le 12 mai et Catherine Morin-Desailly fait partie d'une délégation de trois sénateurs qui y assisteront.

“Catherine Morin-Desailly évoquant la tête maorie : “Un sujet qui me touche””

le 22 février 2011

www.paris-normandie.fr

Propos recueillis par Patricia Buffet

CEREMONIE. Catherine Morin-Desailly accompagnera la tête maorie pour son retour en Nouvelle-Zélande.

La tête maorie sera restituée à une délégation néo-zélandaise le 9 mai prochain. Une seconde cérémonie est également prévue, à Wellington, le 12 mai

La sénatrice Catherine Morin-Desailly revient sur le départ (enfin) annoncé de la tête maorie de Rouen pour la Nouvelle-Zélande, le 9 mai (notre édition d'hier).



Pourquoi vous étiez-vous intéressée, à l'origine, à la tête maorie?

Catherine Morin-Desailly. «Adjointe à la culture, à l'époque, Sébastien Minchin, le conservateur du Muséum m'a parlé de cette tête. Je m'y suis intéressée car j'étais membre du groupe d'amitié France/Nouvelle-Zélande, un groupe de parlementaires qui a beaucoup soutenu le projet de loi portant sur la restitution des têtes maories. C'est un sujet qui me touche profondément. Trois sénateurs de ce groupe sont d'ailleurs invités par la Nouvelle-Zélande à la cérémonie de restitution, le 12 mai, au musée Te Papa.»

Cette restitution intervient quatre ans après la première cérémonie en mairie...

«Cela peut paraître long, en effet. Mais une vaste réflexion a été lancée, sur ces têtes maories, et plus largement, sur les restes humains conservés dans les musées français. La restitution est une étape dans le dialogue interculturel avec la Nouvelle-Zélande. »

Avez-vous été associée à la visite de l'ambassadeur de Nouvelle-Zélande, vendredi dernier?

«Honnêtement, j'avais dîné avec Rosemary Banks le mardi précédent, à Paris. Mais j'aurais apprécié une invitation afin de pouvoir l'accueillir à Rouen, avec le maire...».

Aujourd'hui, où en est le débat sur les restes humains?

«Le voile se lève sur les collections des musées. Une commission a été mise en place en 2002. Elle avait pour mission de définir des critères de déclassement de ces pièces. On pourrait ainsi imaginer autoriser le déclassement de restes humains qui auraient été obtenus à la suite d'actes de violence. Mais les décrets permettant l'installation de cette commission n'ont pas encore été pris! Je vais suivre ça.

Cela fait partie de notre rôle d'ébranler le cocotier pour que l'on prenne en compte ces collections un peu «à part».»

Avez-vous déjà vu la tête maorie de Rouen?

«Non, mais j'aimerais la voir avant le départ, le 9 mai au soir.»

“A qui appartient la ville?”

Le 10 mars 2011

Jérôme Cordelier

www.daily-bourse.fr

Mosaïque. La "ville aux cent clochers" est aussi celle aux mille et un propriétaires. Enquête.

Ils représentent l'avenir de Rouen. Les quartiers Luciline et Flaubert sont les futurs lieux d'expansion de la ville. La construction du premier - logements, bureaux, commerces sur 10 hectares - commencera fin 2011 et vise, d'ici à 2013, à accueillir 2 500 habitants. Le projet est piloté par Rouen Seine Aménagement (RSA), société d'économie mixte présidée par [Laurent Fabius](#). Le second éco-quartier, Flaubert, porte sur 80 hectares et vise à attirer, lui, 10 000 habitants. La maîtrise d'ouvrage est portée par la ville de Rouen et par la Crea, jeune communauté d'agglomération de 71 communes présidée, elle aussi, par l'incontournable Laurent Fabius. Rouen espère bien un jour renouer avec son glorieux passé (rappelons que, avant la Première Guerre mondiale, son port était le premier de France en termes de trafic, devant Le Havre et Marseille) en arrimant son avenir à celui du Grand Paris, dont nombre d'aspects restent encore hypothétiques - le positionnement de la nouvelle gare, par exemple, que l'on annonce à Saint-Sever ou à Sotteville-lès-Rouen - la question ne sera pas tranchée avant 2012.

Cette cité sublime, qui compte le plus grand nombre de mètres carrés classés par habitant, veut échapper à son destin de "ventre mou" de la France, comme se lamentent certains historiens locaux. Les vents sont porteurs. Indice parlant : le dernier recensement Insee indique une hausse de 2,4 % du nombre d'habitants. "Nous sommes la seule grande ville du nord-ouest de la France qui ait gagné en population dans les dernières années", se félicite [Valérie Fourneyron](#), la députée et maire (PS), issue de l'une des grandes familles industrielles de la ville. Et cela se ressent sur le bâtiment ! Madame le maire en veut pour preuve l'évolution des permis de construire : lors de son dernier mandat, Jean Lecanuet en avait délivré en moyenne annuelle 494, Yvon Robert au cours du sien 765, Pierre Albertini, 771. En 2010, on est passé à 1 529. "Les perspectives jusqu'à 2014 compris sont d'au moins 1 100 permis de construire par an", annonce Valérie Fourneyron.

Nouveaux venus. Immeubles et terrains dans Rouen et sa périphérie changent de mains, mais ces mutations n'affectent pas en profondeur la structure de la propriété foncière et immobilière. Certes, comme partout, les anciens hôtels particuliers, qui ont fait la gloire rouennaise, sont découpés en multiples copropriétés, qui séduisent les investisseurs. Mais, bien qu'en voie de disparition, les dynasties normandes continuent de faire confiance à la pierre : les enfants investissent de belles maisons sur les hauteurs de l'agglomération et les parents reviennent vivre en centre-ville (lire pages IV à VI).

“A qui appartient la ville?” (suite)

Le 10 mars 2011

Jérôme Cordelier

www.daily-bourse.fr

De nouveaux venus, particuliers ou sociétés - tel Unibail-Rodemco, l'artisan des Docks 76 - bousculent la donne. L'Eglise abandonne de plus en plus de positions dans "la ville aux cent clochers". Le grand propriétaire foncier désormais, c'est la Matmut. Mais le territoire reste encore largement aux mains des institutions publiques - collectivités locales et Etat. "Le département, la région, la ville sont tous dirigés par les socialistes, mais il n'y a aucune coordination entre les politiques immobilières", attaque le chef de l'UMP rouennais, Edgar Menguy. Qui n'hésite pas à ajouter : "La ville a perdu la maîtrise de son patrimoine public. Nous ne maîtrisons plus notre sol. Le président du conseil régional annonce la vente du Cloître des pénitents sans consulter la ville ou la construction d'un opéra sur les quais sans que personne en ait entendu parler au conseil municipal."

La tendance pour la ville est à la cession des biens, vente ou transfert à d'autres institutions - comme celui, symbolique, du bel immeuble médiéval de l'office du tourisme à la Crea (lire pages XII-XIII). "Cette politique doit être mesurée, lance Catherine Morin-Desailly, sénatrice, conseillère régionale (NC) et ancienne adjointe à la culture à la mairie de Rouen. Nous manquons de salles des fêtes, d'un grand plateau de théâtre, d'une médiathèque, et l'école des Beaux-Arts est un chef-d'oeuvre en péril." Sujet chaud.

POLITIQUE. Catherine Morin-Desailly réagit aux baisses de subventions.



Catherine Morin-Desailly regrette la baisse de subvention au théâtre de la Canaille

De 2001 à 2008, Catherine Morin-Desailly occupait le siège d'adjointe à la culture à la mairie de Rouen. Après avoir siégé au sein de l'opposition jusqu'en 2010, elle quitte le conseil municipal pour se consacrer à ses mandats au conseil régional et au sénat, où elle est vice-présidente de la commission culture.

Alors, la politique culturelle de la ville elle la suit de près. « Et je ne peux que réagir aujourd'hui par rapport à la politique menée en faveur de la jeunesse », souffle-t-elle, faisant allusion à la perte de 22 000 € de subvention du théâtre de la Canaille. Dans notre édition du vendredi 11 mars, Laurence Tison, l'actuelle adjointe à la culture, motivait la décision municipale : « Il n'est plus possible de subventionner des cours de théâtre privés mais nous continuons d'aider les créations. » Pour la sénatrice, il s'agit d'un procès d'intention : « Le Conservatoire est public. Il fait aussi payer ses cours », note-t-elle. « Le théâtre de l'Echarde a aussi connu une coupe dans ses subventions [de 100 000 € à 16 000 €, NDLR]. Maintenant, celui de la Canaille. Et il n'y a pas d'offre substitutive. Il fallait les conforter. » Pour elle, ces décisions vont à l'encontre de la politique jeunesse. « Quant à acheter les prestations alors que ce sont les jeunes qui jouent, je trouve ça choquant. Et ça reste une baisse drastique du financement. »

RENCONTRE. Un débat sur la place réservée aux femmes dans les médias est organisé ce lundi 28 mars à Mont-Saint-Aignan par Catherine Morin-Desailly.

Catherine Morin-Desailly, sénatrice, vice-présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité entre les hommes et les femmes et présidente du groupe Médias et nouvelles technologie organise un débat le lundi 28 mars à 18 h au Cesi à Mont-Saint-Aignan sur «l'image des femmes dans les médias.»

Pourquoi ce débat maintenant?

Je voulais me démarquer un peu de la Journée de la femme où il se passe déjà pas mal de choses. Il y a aussi l'actualité du rapport de Michèle Reiser (1) qui préside la commission de réflexion sur l'image des femmes dans les médias. On a beaucoup parlé cette année au Parlement de sujets portant sur les droits des femmes comme les violences conjugales ou l'égalité professionnelle. Je trouve intéressant d'aller chercher à la source pour comprendre ces réalités. Il s'agit d'examiner les stéréotypes qui existent partout, alors que nous sommes connectés trois heures par jour à des écrans.

Que dit le rapport de Michèle Reiser?

Que la femme est sous-représentée dans les médias, le CSA a établi sa présence à 37% sur les écrans toutes catégories confondues. Elles ont moins de temps de parole et on leur consacre moins d'articles, 10% pour elles contre 50% pour les hommes. Le rapport souligne que les femmes sont le plus souvent présentées dans les actualités comme victimes ou comme témoins, alors que les hommes apparaissent davantage dans la situation d'experts ou de commentateurs. C'est en lisant les conclusions de l'étude de Michèle Reiser (sortie en 2008) que je me suis aperçue de tout ça.

Y'a-t-il eu des progrès depuis le rapport?

En tant que rapporteur du projet de loi sur la nouvelle télévision publique, j'ai insisté pour que soit inscrit dans ce texte l'équitable représentation hommes/femmes et la diversité. Le CSA grâce à Michèle Reiser qui en a fait partie y est plus attentif. Les médias font des efforts, à l'image par exemple de Frédéric Taddei qui a féminisé ses plateaux d'experts dans «Ce soir ou jamais». Une charte sur ce sujet a été signée en octobre dernier entre les patrons de presse, le CSA et l'ancienne secrétaire d'Etat à la famille Nadine Morano.

(1) Michèle Reiser invitée du débat au Cesi est philosophe, auteur de deux romans, réalisatrice, membre de l'Observatoire de la parité, présidente de la Commission de réflexion sur l'image des femmes dans les médias.

“Catherine Morin-Desailly intervient au Sénat”

le 29 mars 2011

www.paris-normandie.fr

Catherine Morin-Desailly, sénatrice centriste de Seine-Maritime, interviendra ce mardi 29 mars lors de l'examen en séance publique au Sénat sur la proposition de loi relative au prix du livre numérique. Pour l'élue normande, le livre numérique offre de nombreuses possibilités, parfait complément du livre papier. "Cette dynamique, ne signe pas la fin du livre, mais plutôt son renouveau contemporain, offrant de nouvelles fonctionnalités".

“ Amazone et Google soumis au prix unique du livre numérique”

le 30 mars 2011

afp.com / François Guillot

www.lexpress.fr

C'est décidé, Google et Amazon vont devoir s'aligner sur le prix unique du livre numérique en France.

Le Sénat a rétabli dans la nuit de mardi à mercredi, à l'unanimité, la fixation d'un prix unique pour le livre numérique non seulement en France mais aussi à l'étranger pour Amazon, Google ou Apple, en deuxième lecture d'une proposition de loi -ce texte élaboré par le président UMP de la commission de la Culture du Sénat Jacques Legendre et la sénatrice UMP Catherine Dumas prévoit que les éditeurs fixent un prix unique de vente au public, comme pour le livre papier depuis la loi Lang de 1981. Il a été voté par les sénateurs à l'unanimité.

Le texte avait été voté en première lecture en octobre 2010 par le Sénat mais l'Assemblée nationale avait ensuite restreint son application aux personnes établies en France, excluant ainsi les grandes plateformes de diffusion établies à l'étranger type Amazon, Google ou Apple, qui vendent des ebooks aux consommateurs français. Cette modification avait provoqué un tollé parmi les éditeurs et les diffuseurs du pays.

Fin janvier, la Commission européenne a émis des réserves sur cette disposition et mené début mars des perquisitions dans des maisons d'édition de plusieurs pays de l'UE, dont la France, soupçonnées d'entente sur les prix des livres numériques.

Le ministre de la Culture, Frédéric Mitterrand a donc fini par changer son fusil d'épaule, appuyant finalement la "clause d'extra-territorialité" prévue par le texte alors qu'à l'Assemblée nationale il avait suivi les députés. "Il faut que la compétition se joue à armes égales: il serait paradoxal que certaines plateformes échappent à la régulation" a lancé le ministre. Il a répondu à l'attente des sénateurs qui l'avaient appelé à faire preuve d'un "volontarisme fort" face à Bruxelles.

Du côté des autres partis, David Assouline -PS-, argue que "si nous ne visions que les entreprises françaises, la loi se révélerait dangereuse pour notre filière". Jack Ralite -CRC-SPG, communistes et Parti de gauche- renchérit: "nous ne pouvons suivre l'Assemblée nationale qui réduit la loi à une simple déclaration d'intention". "La commission de Bruxelles a émis des réserves, mais au nom de quoi cautionner les pratiques prédatrices d'acteurs étrangers tout-puissants" s'est interrogée Catherine Morin-Desailly (Union Centriste).

Les sénateurs ont également rétabli un article prévoyant pour les auteurs "une rémunération juste et équitable dans le cadre de l'exploitation de leur oeuvre sur support numérique". A part le groupe RDSE (à majorité radicaux de gauche), ils ont aussi approuvé une disposition introduite à la dernière minute par les députés PS et UMP visant à "permettre la poursuite, dans les meilleures conditions, de la construction du musée d'art contemporain" de LVMH à Paris, dans le bois de Boulogne.

“La France restitue sa première tête maorie”

30 avril 2011

Clémentine Boulard

www.liberation.fr

Patrimoine . Après cinq ans de procédures, le trophée quittera le 9 mai les collections du musée de Rouen.

Le 9 mai, la tête maorie conservée au musée d'Histoire naturelle de Rouen depuis 1875 regagnera la Nouvelle-Zélande. L'issue d'un combat de cinq ans pour la sénatrice de Seine-Maritime, ex-adjointe à la culture au conseil municipal de Rouen, Catherine Morin-Desailly. Engagée dans l'affaire depuis 2007, elle se dit ravie d'*avoir «contribué à ce que la France, pays des droits de l'homme, se mette enfin au diapason des pays et institutions qui ont déjà restitué 300 têtes sur les 500 réparties à travers le monde»*.

Après Genève, Londres, Copenhague, Buenos Aires et Sydney, Rouen répond au devoir symbolique et mémoriel de cette restitution, devenant la première ville française à rendre un reste humain à la Nouvelle-Zélande - 14 crânes peuplant encore nos musées. Les cérémonies prévues le 12 mai à Wellington signeront *«l'épilogue heureux d'une formidable aventure humaine»*.

Inaliénabilité. Si l'affaire a traîné, c'est qu'elle posait des questions épineuses, à la croisée du droit, de l'art et de l'éthique. Plus largement, elle relève de la problématique des restitutions de biens culturels d'Etat à Etat, véritable casse-tête pour les juristes. La France s'y était déjà frottée à propos de la tristement célèbre Vénus hottentote, finalement rendue à l'Afrique du Sud en 2002.

Concernant les têtes maories, le maire de Rouen, Pierre Albertini, et Catherine Morin-Desailly, à l'époque son adjointe à la culture, ont signifié dès 2006 leur souhait de restituer la tête conservée au musée depuis 1875.

En jeu, à chaque fois, le statut des objets : restes humains ou œuvres d'art ? Un litige aux conséquences juridiques décapantes. Car si la décision prise à l'unanimité par le conseil municipal, le 19 octobre 2007, de restituer la tête a été contredite par le tribunal administratif, saisi à l'époque par le ministère de la Culture, c'est bien en considérant que la tête, *«objet de collection»* appartenant à ce titre au domaine public de l'art, était inaliénable. Or, c'est contre cette interprétation stricte du code du patrimoine que Catherine Morin-Desailly a fait valoir toutes les implications éthiques et symboliques de ces détentions de restes humains, présentant au nom du groupe Union centriste une proposition de loi visant à lever l'inaliénabilité du domaine public pour l'ensemble des têtes maories conservées en France. Votée à l'unanimité au Sénat le 29 juin 2009, approuvée par l'Assemblée le 4 mai 2010, la loi permet enfin aux têtes ainsi déclassées de retrouver leur pays d'origine.

Ethique. Fin de l'histoire ? Non, le *«début d'une nouvelle»* pour la sénatrice, qui rappelle que l'arsenal juridique en cours est lui aussi de plus en plus favorable à une éthique des collections.

“La tête maorie bientôt en Nouvelle-Zélande”

le 02 mai 2011

www.paris-normandie.fr

Lundi 9 mai, à 10 h 30, une cérémonie officialisera - à l'hôtel de ville de Rouen (Seine-Maritime) - le départ de la tête maorie tatouée pour ses terres ancestrales de Nouvelle-Zélande. Retrouvée en 2006 au muséum d'histoire naturelle de Rouen, la tête maorie sera la première à être restituée en France. La cérémonie aura lieu en présence d'une délégation maorie et néo-zélandaise.

La tête sera accompagnée, pour son retour, d'une délégation composée du maire de Rouen Valérie Fourneyron, du directeur du muséum, Sébastien Minchin, et de la sénatrice Catherine Morin-Desailly.

“Bois-Guillaume : Manifestation anti-prison”

le 05 mai 2011

www.paris-normandie.fr

BOIS-GUILLAUME. Solidaire du collectif contre la prison, la municipalité se mobilise contre le projet d'implantation.



Les élus se mobilisent contre le projet qui signerait la disparition des derniers hectares de prairies de la commune

Le 12 avril, Gilbert Renard, maire de Bois-Guillaume, Catherine Morin-Desailly, sénatrice, accompagnés de Marie-Françoise Guguin, première adjointe et Antoine Ameline, directeur général des services de la ville, ont été reçus à Paris par Michel Mercier, Garde des Sceaux. « La mise en place d'[un établissement pénitentiaire](#) ne peut se faire contre l'avis des maires, d'autres solutions peuvent être envisagées », leur a déclaré Michel Mercier.

Action demain matin

Cependant, malgré ces paroles rassurantes, la municipalité et le collectif « Pas de prison à Bois-Guillaume » restent mobilisés et toujours prêts à combattre le projet. Demain vendredi 6 mai à 7 h 15, au carrefour de la mairie, une action d'une heure réunira le maire, les conseillers municipaux, les personnes opposées au projet, les sympathisants du collectif anti-prison et les habitants concernés par cette implantation. Sont prévus filtrage des voitures et distribution de tracts et de la pétition aux automobilistes. Pour des raisons de sécurité, la police nationale sera présente et il est conseillé de porter le gilet de sécurité obligatoire dans les voitures.

« Le collectif soutient les actions de la commune. Il ne faut pas baisser la garde malgré les propos rassurants du Garde des Sceaux. Les Bois-Guillaumais, peu importe leur lieu d'habitation, doivent se sentir motivés à combattre ce projet », souligne Eugène Lefebvre, porte-parole du collectif.

Contact: pasprisonbg.blogspot.com Courriel: prisonbg@gmail.com

“France votes to return Moari heads to New Zealand”

5 mai 2011

news.bbc.co.uk



The French parliament has voted to return the mummified heads of at least 15 Maori warriors to New Zealand.

The heads, taken by European explorers in the 18th and 19th centuries, are currently on display in several museums in France.

The decision ends years of debate and is part of a wider discussion in the US and Europe on the restitution of artefacts taken centuries earlier.

The Maoris believed the preservation of the

heads kept their spirits alive.

But they became exotic collector items in Europe in the 19th Century, with museum officials saying some men may have been killed for their tattoos.

MPs in France almost unanimously backed the bill to return the tattooed heads, some still with bits of hair and teeth attached, back to their home country.

'Put to rest'

It is the first time that French legislation has allowed an entire division of museum artefacts to be returned.

There are some things that are above art and which should remain sacred

Catherine Morin-Desailly, the MP who proposed the bill, said it showed France's commitment to human rights.

New Zealand first requested their return in the 1980s but the issue became more prominent in France in 2007 after a city council voted for one head to be sent back.

The decision was later overturned by the French Ministry of Culture, which ruled such a decision could not be taken at local level.

Critics had voiced concerns it might set a new precedent, putting other collections at risk.

Pita Sharples, the New Zealand minister for Maori affairs, said the decision was a "matter of great significance".

"Maori believe that, through their ancestors' return to their original homeland, their dignity is restored, and they can be put to rest in a peace among their families," he said.

The heads will be sent to the Te Papa museum in the New Zealand capital, Wellington, and then returned to tribal groups to be buried.

“There are some things that are above art and which should remain sacred”

Catherine Morin-Desailly, French MP

“Catherine Morin-Desailly membre de la commission scientifique des collections”

le 06 mai 2011

www.paris-normandie.fr

La sénatrice Nouveau centre de Seine-Maritime, Catherine Morin-Desailly vient d’être nommée membre de la commission scientifique nationale des collections pour y assurer la représentation du Sénat. En vertu de la loi du 18 mai 2010, relative à la restitution des Têtes Maories par la France à la Nouvelle Zélande, dont elle est l’auteur, "il est prévu que soit installée une commission scientifique nationale des collections. Elle est composée d’un député et d’un sénateur nommés par leur assemblée respective, des représentants de l’État et des collectivités territoriales, des professionnels de la conservation des biens concernés et des personnalités qualifiées. Leur mission est de conseiller les personnes publiques ou les personnes privées gestionnaires de fonds régionaux, dans l’exercice de leurs compétences, en matière de déclassement ou de cession de biens culturels appartenant à leurs collections" rappelle le cabinet de la sénatrice dans un communiqué de presse. Suite à cette nomination et [à la veille de la restitution](#) par la Ville de Rouen de la tête maorie à la Nouvelle Zélande, qui aura lieu le 9 mai prochain, Catherine Morin-Desailly de la Seine-Maritime devrait poursuivre son travail et ses réflexions sur le respect de l’éthique et la conservation des collections.

**“Rouen : La cérémonie du retour de la tête maorie a lieu lundi”
le 06 mai 2011**

www.paris-normandie.fr

MAORIE.La tête tatouée et naturalisée quittera lundi le muséum de Rouen. Une cérémonie sera organisée à l'hôtel de ville en présence d'une délégation néo-zélandaise.



Les cérémonies de restitution sont empreintes de recueillement

La tête maorie, détenue par le muséum d'histoire naturelle depuis 1875 [quittera lundi](#) sa demeure rouennaise.

Après une première cérémonie en 2007, qui avait été suivie de débats profonds et de péripéties administratives (notre édition de mardi 3 mai), l'heure du grand retour a sonné.

Une cérémonie - privée - sera organisée lundi, à la salle des mariages de l'hôtel de ville, en présence d'une délégation néo-zélandaise emmenée par Rosemary Banks, ambassadeur de Nouvelle-Zélande en France et une délégation du musée Te'Papa de Wellington, emmenée par la codirectrice du musée, Michelle Hippolite.

Côté français, le maire de Rouen, Valérie Fourneyron accueillera notamment Marie-Christine La Bourdette, directrice des musées de France. On ignore encore si le ministre de la Culture, Frédéric Mitterrand, fera le déplacement.

La tête maorie rouennaise est la première à rentrer sur sa terre ancestrale. Elle devrait, dans les années à venir, être suivie par d'autres. En effet, une quinzaine de têtes maories sont détenues par différents musées en France : Paris (Quai Branly), Lille, Marseille, Lyon, Nantes...

Lundi, la tête maorie - placée bien à l'abri dans une caisse pour voyager - sera installée dans les salons de l'hôtel de ville. « Un voile recouvrira la caisse de bois, comme un cercueil », raconte Sébastien Minchin, directeur du Muséum de Rouen. « Puis il y aura, comme en 2007, des appels maoris, un certain nombre de chants religieux. Les

Maoris parlent aux défunts, pour les ramener. » Emotion et recueillement devraient être au rendez-vous.

A l'issue de la cérémonie, la tête maorie partira vers le Royaume-Uni pour rejoindre les autres têtes restituées par quelques pays européens ces derniers jours. La délégation néo-zélandaise a, en effet, entamé un tour d'Europe pour récupérer d'autres reliques. Ainsi, des cérémonies de restitution viennent d'avoir lieu en Suède et en Allemagne. Hier, l'une d'entre elles a été restituée à Oslo (Norvège). Après la cérémonie de Rouen, lundi 9 mai, toutes les têtes décolleront du Royaume-Uni, le 10 mai et rejoindront Wellington, en Nouvelle-Zélande. Le 12 mai, une autre cérémonie marquera, là-bas, le retour des têtes qui feront l'objet d'études minutieuses. Objectif : identifier les tribus auxquelles elles appartenaient pour les leur restituer en vue d'inhumations selon les coutumes locales.

3 Questions à Catherine Morin-Desailly «Un épilogue heureux»

La sénatrice Catherine Morin-Desailly a œuvré depuis cinq ans pour le retour de la tête maorie.

Quel va être votre timing à partir de lundi matin?

Catherine Morin-Desailly: «Dès dimanche soir, les Maoris seront à Rouen et je dois dîner avec eux. Lundi matin, j'assisterai à la cérémonie. A 23heures, nous décollons de Roissy avec quelques sénateurs du groupe interparlementaire France/Nouvelle-Zélande présidé par Marcel Deneux. Deux collègues de Polynésie nous accompagnent aussi. Le maire de Rouen, Valérie Fourneyron et le directeur du muséum, Sébastien Minchin prennent le même avion.

Après une escale de deux heures à Hong-Kong, nous repartons pour Auckland où nous atterrissons mercredi. Puis nous prenons un 3e avion pour Wellington où nous serons reçus par une délégation de nos homologues néo-zélandais.»

Que représente pour vous ce voyage?

«L'heureux épilogue d'une aventure humaine formidable. Cinq ans de travail nous ont permis de tisser des liens profonds qui se poursuivront.»

Vous restez sur place quelques jours?

«Oui, nous rentrons le 17. Outre la cérémonie du 12mai au musée Te'Papa, des rencontres sont programmées avec la communauté française après le tremblement de terre, avec les communautés d'affaires d'Auckland ou encore avec des exploitants agricoles.»

“ La France restitue à la Nouvelle-Zélande la première de ses têtes maories”

le 7 mai 2011

www.archives.tdg.ch

Le muséum de Rouen rendra lundi aux Maoris une tête tatouée entrée mystérieusement dans ses collections en 1875. Ce sera la première des 16 têtes maories détenues par des institutions françaises à regagner la Nouvelle-Zélande.

La ville de Rouen avait déjà tenté de restituer ces restes humains en 2007 mais le ministère de la Culture l'en avait empêchée en saisissant la justice administrative. Cette dernière avait donné raison au ministère, estimant que la municipalité n'avait pas respecté la procédure de déclassement de ce "bien" appartenant au domaine public.

La sénatrice de Seine-Maritime Catherine Morin-Desailly avait alors déposé une proposition de loi. Adopté en mai 2010, le texte dispose que "les têtes maories conservées par des musées de France cessent de faire partie de leurs collections pour être remises à la Nouvelle-Zélande".

D'après l'inventaire dressé par le ministère de la Culture, sept têtes maories sont conservées au musée du quai Branly, à Paris, deux au musée de médecine de l'université de Montpellier, une au musée de la Vieille Charité à Marseille, une au musée des Beaux-Arts de Dunkerque et une dans chacun des muséums suivants: Lille, Lyon, Nantes, La Rochelle et Rouen. Le ministère assure qu'elles ne sont plus aujourd'hui exposées.

Les Maoris avaient "coutume de conserver les têtes tatouées des guerriers morts au combat et de les exposer dans un endroit consacré à leur mémoire, où chacun pouvait les vénérer jusqu'au moment où ils estimaient que l'âme du défunt était partie. Les têtes étaient alors inhumées près du village", expliquait Mme Morin-Desailly en juin 2009 lorsqu'elle défendait sa proposition de loi au Sénat.

Une énigme

Or, "à partir de la colonisation de la Nouvelle-Zélande au XVIIIe siècle, l'engouement pour ces têtes fut tel en Europe qu'elles firent l'objet d'un commerce particulièrement macabre", souligne un rapport parlementaire d'avril 2010. Les tatouages étant réservés aux Maoris de haut rang, le nombre de têtes disponibles ne satisfaisait plus la demande des cabinets de curiosité. Si bien que des esclaves furent "capturés, tatoués puis mis à mort", raconte ce rapport.

En 1831, une loi britannique interdit le commerce de ces restes humains vers l'Australie, alors plaque tournante du trafic, mais des têtes maories se trouvent déjà un peu partout en Europe et aux Etats-Unis.

Le muséum de Rouen ne sait pas grand-chose de celle qui lui a été offerte en 1875.

"C'est une énigme", résume son directeur Sébastien Minchin. La tête maorie a été donnée "par un certain Drouet, habitant à Paris", dont on ignore le prénom et la profession.

Jusqu'à la fermeture du musée pour raisons de sécurité en 1996, la tête tatouée était exhibée dans une vitrine ethnographique, dans la même salle que les collections pré-historiques. Le muséum était en effet resté "dans son jus 1900", explique le directeur: "On comparait, tel que ça se faisait à l'époque, le 'sauvage' du bout du monde (avec notre homme des cavernes local".

Sébastien Minchin prend la direction du muséum en 2006, supervisant six mois de rénovations. Découvrant la tête, il se dit que "l'exposition d'un reste humain tel que celui-là peut poser des problèmes vis-à-vis des Maoris et vis-à-vis du public". La tête reste donc en réserve lorsque le musée rouvre ses portes en 2007. Et Rouen tente de la rendre à la Nouvelle-Zélande, qui la réclame depuis les années 1980.

La Suisse, la Grande-Bretagne, le Danemark, les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Argentine et l'Australie ont déjà restitué plus de 320 restes humains maoris sur les quelque 500 dispersés à travers le monde, selon le rapport parlementaire.

La France, elle, a buté sur un obstacle: les restes humains conservés dans des musées sont considérés comme biens culturels ou scientifiques. Déjà en 2002, le Parlement avait dû voter une loi spéciale pour que puisse être restituée à l'Afrique du Sud la dépouille mortelle de Saartjie Baartman, surnommée la "Vénus hottentote".

L'obstacle n'était pas uniquement légal, considère Sébastien Minchin. Il confie qu'on lui a reproché d'avoir ouvert la "boîte de Pandore" en voulant rendre la tête maorie rouennaise: "Il y a une peur de vider les musées, il y a une peur d'avoir des demandes de restitution d'autres restes humains, et notamment des momies égyptiennes".

La loi votée il y a un an porte exclusivement sur les têtes maories.

Wellington se réjouit de ce dénouement, préférant ne pas s'appesantir sur les lenteurs de Paris. "Ce n'est pas tous les jours qu'on a un changement législatif pour rendre une telle chose possible", souligne Victoria Hallum, conseillère à l'ambassade de Nouvelle-Zélande à Paris. Et d'ajouter, tout en diplomatie: "On apprécie beaucoup le geste".

Rien de concret n'a encore été annoncé pour les 15 autres têtes tatouées. Cependant, Victoria Hallum assure que l'ambassade est en liaison avec le ministère français de la Culture "afin que toutes les têtes soient rendues à la Nouvelle-Zélande".

“La sénatrice Catherine Morin-Desailly prend du galon”

le 07 mai 2011

www.paris-normandie.fr

Catherine Morin-Desailly, sénatrice de Seine-Maritime, vient d’annoncer sa nomination à la commission scientifique nationale des collections pour y assurer la représentation du Sénat.

En vertu de la loi du 18 mai 2010, relative à la restitution des têtes maories par la France à la Nouvelle Zélande, dont elle est l’auteur, il est ainsi prévu que soit installée une commission scientifique nationale des collections. Elle est composée d’un député et d’un sénateur. Leur mission est de conseiller les personnes publiques ou les personnes privées gestionnaires de fonds régionaux, dans l’exercice de leurs compétences, en matière de déclassement ou de cession de biens culturels appartenant à leurs collections.

La restitution par la Ville de Rouen de la tête maorie à la Nouvelle Zélande, qui aura lieu lundi prochain, l’élue de la Seine-Maritime va ainsi pouvoir poursuivre son travail et ses réflexions sur le respect de l’éthique et la conservation des collections.

“La tête maorie retourne en Nouvelle-Zélande”

le 09 mai 2011

FRANCK BOITELLE

www.paris-normandie.fr

RESTITUTION. Aujourd'hui à Rouen, la France rend à son peuple la tête tatouée détenue par le muséum d'histoire naturelle. Une « première ». Et une victoire de l'éthique.



Ces têtes tatouées fascinaient scientifiques et « collectionneurs »

Elle symbolise l'un des plus odieux trafics de la fin du XVIII^e siècle et du début du XIX^e, jusqu'au vote en 1831 par le gouvernement britannique, d'un texte qui mettait, tout au moins officiellement, un terme à la vente des têtes naturalisées.

Aujourd'hui à Rouen, dans les salons de l'hôtel de ville, sera restituée à son peuple, au cours d'une cérémonie officielle et traditionnelle, la première des têtes maories détenues par les musées français. Remise aux autorités néo-zélandaises et à Rosemary Banks, ambassadeur de Nouvelle-Zélande à Paris, elle regagnera ensuite sa terre ancestrale pour y être inhumée dignement, selon des rites coutumiers. Les autres restitutions de toutes les têtes maories encore sur le territoire national, se succéderont début 2012, selon les termes de la loi votée à la quasi-unanimité, il y a tout juste un an, par l'Assemblée nationale.

Ainsi se nouera l'épilogue d'une bataille juridique, et avant tout éthique, engagée il y a quatre ans, en mai 2007, lorsque le directeur du muséum d'histoire naturelle de Rouen, Sébastien Minchin, proposait d'accéder à la demande des autorités néo-zélandaises de rapatriement des quelque cinq cents têtes tatouées dispersées à travers le monde dans des réserves de musées, des cabinets de curiosités, voire des « collections » d'un genre tout à fait particulier, alimentées à l'époque par des soldats et aventuriers dénués de scrupules.

Ces reliques en effet, avaient fait l'objet d'un ignoble trafic, et même généré des crimes abominables puisque, pour répondre à la demande, de nombreux esclaves avaient été tatoués, puis décapités une fois leurs cicatrices guéries, et leurs têtes séchées pour être vendues. Quant aux hommes tatoués selon la tradition, pour leur bravoure ou pour marquer leur appartenance à une caste supérieure, ils se trouvaient en danger, étaient constamment épiés et convoités, et ne trouvaient pas même de répit après leur décès puisque leurs têtes, conservées comme des reliques sacrées et exposées dans un endroit où chacun pouvait les vénérer jusqu'au moment où ils estimaient que l'âme du défunt était partie, risquaient à tout moment d'être dérobées.

L'appât du gain, l'attrance malsaine des « collectionneurs » et autres pseudo-scientifiques pour ces restes humains, avaient d'ailleurs eu des répercussions directes sur les traditions du peuple maori, puisque les indigènes avaient cessé de conserver les têtes de leurs proches de peur que celles-ci ne soient volées ou vendues.

Lentement, le trafic était devenu un scandale public, qui avait débouché sur l'interdiction votée en 1831. Mais il aura fallu attendre plus d'un siècle et demi avant que la plupart des pays, auxquels se joint aujourd'hui la France, acceptent de restituer les têtes maories en leur possession.

Au terme d'un long parcours juridique

Catherine Morin-Desailly, sénatrice centriste de Seine-Maritime, s'était saisie du dossier en tant qu'adjointe à la Culture de la municipalité de Rouen dirigée à l'époque par Pierre Albertini. Elle est à l'origine de la loi adoptée le 4 mai 2010 par l'Assemblée Nationale. Son initiative avait d'ailleurs reçu le soutien de Frédéric Mitterrand, qui avait déclaré: «On ne construit pas une culture sur le trafic, mais sur le respect et sur l'échange».

Comment avez-vous vécu toute cette affaire?

«Ce combat a été dense, assez long, émaillé de rebondissements nombreux. Mais il a permis de déboucher sur une réflexion beaucoup plus large, sur la conservation des restes humains dans les musées français, et je dois dire que s'est immédiatement manifestée une parfaite osmose de pensée entre le scientifique et le politique. Quant à ma proposition de loi, elle a tout de suite été soutenue au Sénat par le groupe centriste, ainsi que par de nombreux parlementaires».

Qu'est-ce qui, à votre avis, fut déterminant?

«D'abord que la demande émanait d'un peuple contemporain, pour des reliques qui avaient vocation à être enterrées, mais qui ont été obtenues et conservées dans des conditions attentatoires à la dignité humaine. Elles ne faisaient, de plus, l'objet d'aucune étude scientifique».

D'autres reliques peuvent-elles bénéficier du nouveau texte?

«D'autres restes humains, comme par exemple des têtes de condamnés à mort, peuvent faire l'objet de questionnements. Certains musées et collections ont encore en dépôt des objets et reliques issus de cabinets de curiosités, de voyages d'explorateurs, et de l'époque de la colonisation. On se souvient qu'en 2002, le Parlement français avait voté à l'unanimité une loi permettant au musée de l'Homme de restituer à l'Afrique du Sud la dépouille de Saartjie Baartman, la Vénus Hottentote, dont plusieurs parties du corps avaient été conservées dans des bocaux de formol».

“Rouen : le départ de la tête maorie”

le 10 mai 2011

Patricia Buffet

www.paris-normandie.fr

CEREMONIE. Hier, devant un parterre de médias régionaux et nationaux, la tête maorie - le « Toï Moko » - a été restituée à une délégation venue de Nouvelle-Zélande. Emotion.



Les restes du guerrier maori ont été accompagnés par Te Herekiele Herewini (à droite) et Sébastien Minchin pour son dernier voyage

«Ce 9 mai 2011, Rouen restitue au peuple maori le Toï Moko qui lui revient de droit ». Dans la salle des mariages de l'hôtel de ville de Rouen, la solennité était, hier, au rendez-vous (nos précédentes éditions).

Quatre ans après la première ébauche de cérémonie de restitution (2007), les Rouennais ont cette fois bel et bien rendu aux Maoris les restes humains de leur guerrier, le Toï Moko. Une cérémonie empreinte de traditions et de rites maoris dont le premier - le Hongi - n'a pas manqué d'étonner : les membres de la délégation néo-zélandaise, le maire de Rouen Valérie Fourneyron et l'ambassadeur de Nouvelle-Zélande en France, Rosemary Banks ont échangé la traditionnelle salutation maorie qui consiste pour les deux personnes à se presser mutuellement le nez.

Pendant que Katarina Pitiroi, l'« aînée » entonnait le doux Karanga, le chant d'appel des ancêtres, le directeur du muséum d'histoire naturelle, Sébastien Minchin - à l'origine de la « découverte » de la tête dans les collections du musée en 2006 - a, lui-même amené dans la salle de cérémonie la boîte qui contenait la tête maorie. La relique a été recouverte d'une cape servant d'ordinaire à couvrir les défunts maoris en attendant la cérémonie funéraire.

Sous les crépitements des flashes des photographes, le Toï Moko a été placé sur la table où se tenaient le maire et l'ambassadeur. Valérie Fourneyron s'est réjoui que le muséum, « temple du XIXe siècle, lieu d'inspiration de grands hommes de littérature, ait vocation à s'affirmer comme un lieu de débats, d'échanges et de réflexions scienti-

fiques et culturelles ».

La suite de la cérémonie s'est concentrée sur le mort et l'« aîné » de la délégation s'est directement adressé à lui, rappelant que le guerrier « a connu une mort honorable » et l'informant que « son être physique et spirituel allait être rapatrié vers sa terre ancestrale ». Un chant des lamentations a clôturé la manifestation.

Les restes du guerrier maori ont été accompagnés par Te Herekiele Herewini et Sébastien Minchin pour son dernier voyage. Deux bénitiers en coquillage avaient été placés à la sortie de la salle des mariages pour un dernier geste : le Wai Whakanoa, processus de purification auquel les personnes présentes ont été invitées à participer en s'aspergeant le visage.

3 questions à Te Herekiele Herewini «Une journée historique»

Directeur du programme de rapatriement des restes humains au musée Te'Papa de Wellington, Te Herekiele Herewini revient sur cette cérémonie.

Quels sont les temps forts d'une cérémonie de restitution?

Te Herekiele Herewini: «Il s'agit, pour nous d'une cérémonie qui correspond à un enterrement pour vous.

Lors de cette cérémonie, il y a l'appel au souvenir des ancêtres, l'accueil des restes ancestraux, le chant des lamentations en l'honneur de l'ancêtre, puis une prière pour commencer le processus de séparation entre les éléments physique et spirituel.»

Que représente pour vous cette journée?

«C'est une journée historique pour nous, car il s'agit de la première restitution de restes humains en France.

Elle sera suivie d'autres restitutions, notamment à Paris, sans doute en 2012.»

Une autre cérémonie aura lieu au musée Te'Papa?

«Oui, mercredi 12mai. Chaque arrivée d'une nouvelle tête au musée Te'Papa apporte de nouvelles questions...

Les restes humains seront analysés puis seront inhumés selon les traditions maories.»

La tête maorie a été transportée au Royaume-Uni hier. Elle doit décoller ce mardi avec les autres têtes récupérées dans d'autres pays d'Europe. Une nouvelle cérémonie l'attend au musée Te'Papa de Wellington, le 12mai, à laquelle participeront Valérie Fourneyron, Catherine Morin-Desailly et Sébastien Minchin.

La loi du 18 mai 2010 — qui a permis la restitution des têtes maories par la France à la Nouvelle-Zélande — prévoyait aussi la constitution d’une « commission scientifique nationale des collections ». La nomination de Catherine Morin-Desailly, sénatrice de Seine-Maritime est intervenue le 7 mai dernier, elle marque une brèche dans le principe qui régnait alors en France, celui de l’inaliénabilité des collections françaises.

La commission scientifique nationale des collections se prononcera sur le déclassement des œuvres d’art des musées et collections publiques. Elle sera constituée de parlementaires, de fonctionnaires et de représentant des collectivités territoriales, de conservateurs, et de professionnels qualifiés. Catherine Morin-Desailly représentera pour sa part le Sénat.

À l’heure actuelle, il faut une véritable loi pour qu’un bien culturel puisse sortir des collections publiques. Ce fût le cas des têtes maories.

D’autres subterfuges avaient été trouvés pour faire sortir des œuvres d’art appartenant aux collections publiques, comme les prêts renouvelables. Plusieurs centaines de manuscrits coréens — 296 — ont été rendus à Séoul par le mécanisme d’un prêt renouvelable. Ce prêt d’une durée indéfinie, fait office de restitution, car l’inaliénabilité de tels objets demandait une loi. Il détourne ainsi le principe de l’inaliénabilité des collections publiques, et c’est pour cette raison que la commission est née, pour rendre possibles et légales de telles restitutions.

La commission scientifique nationale des collections devrait donc se pencher surtout sur des problèmes de restitution. Il faut espérer que le déclassement des objets publiques n’intervienne pas dans d’autre cas, sinon ça serait la fin de l’inaliénabilité des collections françaises.

“Toi moko’ remind us humans are not chattels’ “

14 mai 2011

Chris Skelton / The Dominion Post

www.stuff.co.nz

Waimarama, Hawke's Bay, 1876. A Maori body is uncovered. Soon afterwards it finds its way to Lund Museum, Sweden – a gift from Canterbury Museum.

"Buried in sandbank, hands folded on knees," the note that accompanies the remains says.

The country it left is very different to the one which it, and the remains of seven others, returned to in a blaze of publicity this week.

At least three French broadcasters flew to New Zealand to cover the event at Te Papa's marae on Thursday. France's return of the toi moko – tattooed preserved heads – not only required a law change but generated massive public debate about who owns human remains.

Te Papa repatriation manager Te Hekekie Herewini says he could feel the eyes of the world on him as he picked up the now-famous toi moko from Rouen Museum earlier this month. It was only the second repatriation of human remains from a French museum.

"This will give other indigenous people reason to approach the French Government," he said after touching down with the remains at Wellington Airport, and before he led a large multinational delegation into the packed Te Papa marae.

Rouen senator Catherine Morin-Desailly, one of two senators who introduced a bill to allow the return of the toi moko, was part of that ceremony.

Rouen City Council voted to return the remains before it was realised that the repatriation would require a law change in the French Senate. "As I was a senator, I decided to write the bill," Ms Morin-Desailly says.

It was not long after the French allowed the return to South Africa of the remains of Saartjie Baartman, a farmer's slave born in 1789, sold and displayed in London and Paris because of her oversized buttocks and genitals. That was the first time that France had repatriated human remains held by a museum.

Ms Morin-Desailly says her bill – which opened the door for widespread repatriation – generated massive public debate about what was an object belonging to a museum, what was a work of art, and what were human remains.

"We had to have a discussion about that, to justify it was human remains [that



THE DOMINION POST

CATHERINE MORIN-DESAILLY:

"We had to ... justify it was human remains [that were] made into works of art after acts of violence – this is how I managed to convince colleagues."

LONG-AWAITED HOMECOMING:

A ceremony at the Te Papa marae marks the return to New Zealand of the remains of eight Maori, including three tattooed preserved heads, from overseas.

“Toi moko’ remind us humans are not chattels’ “ (suite)

14 mai 2011

Chris Skelton / The Dominion Post

www.stuff.co.nz

were] made into works of art after acts of violence – this is how I managed to convince my colleagues."

Although the Rouen toi moko had the highest profile, there were four other European institutions that handed over remains. Mr Herewini says a tangi ritual was carried out for each.

In Europe, however, the honour of putting the lid on the casket – done by close family in New Zealand – was granted to the country handing over the remains. "It's part of the farewell," he says.

As the remains were gathered, Mr Herewini flew each to London in specially prepared boxes, before returning to the delegation. All the remains travelled together to New Zealand from London this week.

Swedish honorary consular-general Bill Jeffries said at Te Papa: "What this ceremony does is remind us human beings are not chattels."

That view is a far cry from early colonial New Zealand, when toi moko were collected as "curiosities". The trade lasted for almost 100 years up to the 1860s, and peaked in Bay of Islands and Kapiti.

During that time, at least 800 toi moko and other remains made their way to Europe. It is estimated that about 500 remain outside New Zealand.

The first European trade in toi moko was when botanist Joseph Banks, on Cook's first voyage, traded a pair of old white linen drawers for the head of a teenage boy, Karanga Aotearoa Repatriation researcher Amber Aranui says.

"The trade is said to have taken place as a consequence of Banks' request for proof that Maori consumed the flesh of their enemies.

"According to Banks and Cook, a few days after the request a man returned to the ship with at least four Maori heads that had been preserved."

The event kicked off what Rouen Museum now describes as the "hateful trafficking of another era".

This week's ceremony may go some way to remedying those wrongs, as will future planned repatriations – including up to 20 more toi moko expected to come back from France.

Te Papa Maori leader (kaihautu) Michelle Hippolite says the information with some of the remains is as good as useless – some are just labelled "Maori" – meaning return to their iwi may prove difficult.

For now, little has changed for the remains, which still sit in a museum's storage rooms. At least now they are in their homeland.

- © Fairfax NZ News

“Rouen : le salon du livre annulé

le 24 mai 2011

www.paris-normandie.fr

Deux petits tours et puis s'en va. La troisième édition du salon du livre de Rouen, prévue au début de l'été, n'aura pas lieu. Organisatrice du rendez-vous, l'association Libraires à Rouen, pilotée par Matthieu de Montchalin, propriétaire de l'Armitière, a jeté l'éponge. Une annulation que regrette l'ancienne adjointe à la culture de la ville, Catherine Morin-Desailly dans un communiqué. "Si la Région subventionne l'évènement depuis le début, son financement ne suffit pas, et la Ville de Rouen refuse de le cofinancer, réduisant ainsi l'initiative de l'association Libraires à Rouen à néant. Catherine Morin-Desailly déplore le fait, qu'une fois de plus, la municipalité se désengage de ses prérogatives culturelles et refuse de soutenir cette manifestation dédiée au Livre qui correspond à une vraie demande, ou au moins réfléchir à une évolution du Festival du Livre de Jeunesse qui permettrait d'impliquer tous les acteurs et d'élargir l'offre pour les publics", estime-t-elle.

**GACHIS. Les quatre librairies jettent l'éponge faute de soutien des collectivités.
Qui, depuis, font marche arrière !**



La 3e édition du salon du livre de Rouen n'aura pas lieu en 2011

La lassitude se lit sur le visage de Matthieu de Montchalain en évoquant l'annulation du 3e salon du livre de Rouen. Depuis L'Armitière, le libraire prend connaissance du communiqué de Catherine-Morin Desailly intitulé : Le livre à nouveau victime de la politique culturelle municipale. Où la sénatrice centriste dévoile la nouvelle, précisant que « si la Région subventionne l'événement, son financement ne suffit pas, et la ville de Rouen refuse de le cofinancer, réduisant ainsi l'initiative de l'association Libraires à Rouen à néant ».

L'organisateur réagit. « Toutes les grandes agglomérations ont leur festival littéraire. A Rouen on s'est posé la question pendant dix ans. » Finalement, L'Armitière, La Procure, Le Grand Nulle Part et Le Lotus s'associent pour créer l'événement. « Avec l'objectif de lancer le salon avec le soutien des collectivités locales. En espérant qu'elles le reprendraient au bout de trois ans. »

La Région joue le jeu, injectant 12 000 € dans une manifestation qui en coûte 90 000 €. En regard, la Ville (1 000€, 3 000€ puis 7 000 €) et le Département (5 000 €

en 2009) rendent plutôt hommage à Harpagon qu'à Gatsby le magnifique. « Notre budget était de 90 000 €, dont 55 000 à la charge des quatre libraires. Avec 30 000 € de recettes propres et une centaine d'invités chaque année. Dont deux tiers de nationaux. La mayonnaise a pris car les auteurs restaient en centre-ville, à la Halle aux toiles et non sous un chapiteau de courants d'air, froid le matin et chaud le soir. Ils étaient logés au Mercure puis à l'hôtel de Bourgtheroulde. En négociant les prix. D'ailleurs 95 % de cette manne profitait à l'économie locale. On s'est servi de notre carnet d'adresses, de nos réseaux, de notre capacité logistique. On ne passe pas par une agence parisienne... »

95 % pour l'économie locale

Vice-président du syndicat de la librairie française et président de l'Acar, Association des commerçants et artisans de Rouen, l'organisateur juge l'addition raisonnable. « Le salon de Caen, et ses 100 auteurs, coûte 450 000 €. Dinan, 330 000 €. On avait réussi à s'installer dans un paysage où se déroulent 700 salons par an. »

Matthieu de Montchalin veut croire au renouveau du salon du livre de Rouen. « Surtout depuis l'annonce de l'annulation de la 3e édition, toutes les collectivités locales nous ont contactés. Prêtes à des subventions... On a perdu un an. »

Et 15 000 € pour cause de dédit chez les commerçants. Qui sait une collectivité locale ne serait pas prête à mettre la main à la poche pour montrer sa bonne volonté. Et son goût pour la lecture.

“Des roses et des médailles”

le 01 juin 2011

www.paris-normandie.fr

ALLOUVILLE-BELLESFOSSE. Les mamans et des travailleurs ont été mis à l'honneur, vendredi dernier.



Les médaillés du travail d'Allouville

Didier Terrier et son conseil municipal ont tenu à honorer les mamans habitant la commune. Ainsi, vendredi dernier, sous le préau de l'école Vanier, et en présence de la sénatrice, Catherine Morin-Desailly, chacune d'entre elles s'est vu remettre une superbe rose rouge. Malicieusement, Didier Terrier en profita pour rappeler aux enfants, et accessoirement aux maris, une tradition norvégienne, qui consiste à confectionner et à apporter dans la chambre de la maman son petit-déjeuner, le jour de la Fête des mères.

La manifestation fut aussi l'occasion de remettre six médailles du travail : Nadia Godefroy, opératrice de fabrication, Christophe Baré, maçon-coffreur, Jacques Philippe, ouvrier professionnel et Pascal Prévost, préparateur, ont ainsi reçu le diplôme d'honneur du travail, échelon argent, pour 20 ans de service. Jean-Pierre Bachelet a reçu l'or pour 35 ans passés à l'usine Renault de Sandouville et Daniel Chauveau, le Grand Or pour 40 ans.

“Sous les ors de la République ”

le 13 juin 2011

www.paris-normandie.fr

ISNEAUVILLE. Les conseillers du conseil municipal des jeunes partent à la découverte du Sénat.



Les jeunes conseillers ont bénéficié des explications de Catherine Morin-Desailly dans la magnifique salle des conférences

Onze jeunes du CMJ accompagnés par Gérard Ducable, maire, et des parents, ont visité le Sénat mercredi après-midi. Ils étaient les invités de Catherine Morin-Desailly, sénatrice et vice-présidente de la commission des affaires culturelles au Sénat. Une promenade artistique fort intéressante certes mais dont le but était aussi de comprendre le fonctionnement de l'institution. Bien préparés par leur animateur, Joseph Lance, ils ont posé au guide des questions pertinentes quant au rôle des sénateurs dans le vote des lois. Ils n'ont pas caché leur étonnement en constatant le peu de femmes sénatrices : 82 femmes sur 343 hommes ! Ces quelques heures leur ont permis de différencier Assemblée nationale et Sénat et comprendre comment naissent les lois qui gèrent leur pays.

“La taxe sur la publicité en ligne fait son retour au Sénat (màj)”

le 22 juin 2011

Olivier Robillart

www.pro.clubic.com

Après avoir été rejetée par l'Assemblée nationale, la taxe portant sur la publicité a été introduite devant le Sénat. L'initiateur du projet, le sénateur Philippe Marini (UMP) a présenté un nouveau texte qui sera étudié par les élus.

Le feuilleton se poursuit au sujet de la taxe de 1 % sur les investissements publicitaires en ligne réalisés par les sociétés françaises. Rejeté par l'Assemblée nationale, le projet fait son retour au Sénat via un rapport introduit devant la commission des finances.

Pour rappel, cette taxe vise à compenser la domiciliation fiscale à l'étranger de certaines sociétés spécialisées dans la publicité en ligne, en taxant à la source les sommes qui leur sont confiées. Lors des débats, l'Assemblée nationale avait rejeté la taxe. Pour cause, le projet, initialement soutenu par le gouvernement, avait suscité de très nombreuses critiques de la part des professionnels du Web et du Conseil national du numérique (CNN).

Selon la Tribune (article payant), le CNN aurait donc présenté de nouvelles pistes consécutivement à cette nouvelle introduction. L'information a ensuite été confirmée notamment par certains proches du dossier sur Twitter. Le Parlement et les professionnels du secteur devront donc trouver un nouveau terrain d'entente.

Mise à jour : A peine proposée, déjà retirée. Le sénateur Marini (UMP) vient d'expliquer à la tribune du Sénat qu'il retire l'amendement qu'il avait précédemment proposé. Après les assauts des opposants politiques mais également de Catherine Morin-Desailly, sénatrice de la Seine-Maritime (Union Centriste) qui a rappelé que le but devait être de « *taxer Google mais pas la croissance* », l'initiateur du projet bat donc en retraite.

Visiblement énervé, le sénateur Marini s'explique : « *j'étais sur le point de retirer l'amendement [...] mais je rappelle qu'il est très facile de dire haro sur le baudet et de ne pas faire de propositions. Si vous avez des idées, proposez-les* ». Avant de confier aux sénateurs : « *vous savez bien que c'est une colère feinte* ».

Par contre, le ministre du Budget, François Baroin a indiqué que la France pourrait agir prochainement au niveau européen sur le désormais épineux sujet de la taxation de la publicité sur Internet.

“Sans Nuits impressionnistes”

22 juin 2011

Joseph Canu

www.coterouen.fr

Les projections nocturnes, faisant des monuments rouennais de véritables œuvres d’arts, sont suspendues cet été. Après cette annonce de la mairie, la sénatrice Catherine Morin-Desailly se dit consternée.

Il n’y aura pas de projections nocturnes de formes et de couleurs diverses sur le parvis de la cathédrale et l’esplanade Marcel-Duchamp en 2011.

2012 en suspens

L’absence cet été des Nuits impressionnistes ou « Monet aux pixels » a été officiellement confirmée par la mairie de Rouen. Pour justifier l’annulation cet événement culturel incontournable depuis 2004, cette dernière évoque une certaine restriction budgétaire, préférant concentrer son économie sur Rouen sur Mer et les Terrasses du Jeudi. L’édition 2012 des Nuits impressionnistes elle aussi pourrait être suspendue. Retour prévu pour les façades animées : 2013 avec Normandie impressionniste et l’Armada.

La sénatrice Catherine Morin-Desailly a tenu à faire part de sa consternation à la suite de cette annonce. Cette dernière « *s’étonne du choix de la Ville de reporter toute l’offre culturelle et touristique sur l’année 2013, date qui coïncide curieusement avec les élections territoriales et municipales qui auront lieu quelques mois plus tard.* » Par ailleurs, la sénatrice de la Seine-Maritime craint fort que « *l’organisation de manifestations de manière irrégulières et espacées dans le temps, ne nuise à la dynamique et à la visibilité créées jusqu’à présent* ». Plusieurs hôteliers et restaurateurs rouennais regrettent également cette décision.

Le député Philippe Marini a finalement retiré son amendement visant à rétablir une taxe sur la publicité en ligne. L'idée d'une taxation des revenus générés sur la toile n'est toutefois pas totalement abandonnée.

A moins de quinze jours de son entrée en vigueur, la «taxe Google» ne verra finalement pas le jour. C'est la conclusion d'une bataille de plusieurs mois, après que le rapporteur du budget du Sénat Philippe Marini (UMP) a retiré hier soir son amendement visant à taxer d'ici le 1er juillet à hauteur de 1%, les revenus publicitaires des entreprises générés par la publicité en ligne. Adoptée à la fin de l'année dernière par le Sénat dans le cadre du projet de loi de finances pour 2011, elle avait ensuite été [supprimée lors de l'examen collectif en première lecture par l'Assemblée Nationale](#). Avec le retrait de l'amendement Marini, le rétablissement de cette mesure apparaît donc définitivement jeté aux oubliettes.

Illustrant les arguments avancés en faveur de la mise en place du dispositif, le président centriste de la commission des Finances, Jean Arthuis a déploré ce choix. «Google ne paie pas d'impôts dans les pays où il fait des bénéfices. Attention, il en va du retour à l'équilibre des finances publiques et au respect de notre trajectoire», a-t-il déclaré mardi. Cette taxe, improprement appelée «Google», les sociétés taxées étant les annonceurs et non les portails, devait rapporter un peu plus de 20 millions d'euros aux caisses de l'État. Plusieurs acteurs voyaient dans ce dispositif le moyen d'éviter l'évasion fiscale de revenus générés en France par des groupes Internet domiciliés dans d'autres pays. A titre d'exemple, les annonceurs de Google domiciliés en Irlande, échappaient à la taxation française.

Déceptions également pour d'autres organisations, qui espéraient, via cette mesure, accéder à de nouvelles ressources pour le financement de la création. C'est le cas de la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD), qui milite depuis 2007 pour l'instauration de cette taxe, espérant bien sûr faire partie des bénéficiaires.

Taxation envisagée au niveau européen

Soulagement au contraire du côté des acteurs du numérique, pour lesquels une telle fiscalité ne pouvait qu'entraver le développement d'un secteur en plein essor. Le récent Conseil National du Numérique (CNN) avait en effet fait entendre son opposition au projet. De son côté, l'Association des Services Internet Communautaires (Asic) salue [dans un communiqué](#) le choix du Sénat de «préserver l'économie numérique française», en évitant «d'alourdir la charge pesant sur les épaules des seules sociétés françaises, pénalisant en particulier les PME

“La taxe sur la publicité en ligne jetée aux oubliettes” (suite)

le 23 juin 2011

Olivia Derreumaux

www.lefigaro.fr

et TPE». Un propos relayé parla sénatrice Catherine Morin-Desailly, qui dénonçait une taxe contre-productive : «Elle serait acquittée par les annonceurs, non par les grands groupes internationaux, Google, Facebook, qui se localiseraient dans les pays à fiscalité attractive», a-t-elle précisée mardi.

Reste que la taxation des géants de l'internet n'est pas totalement abandonnée. Le ministre du Budget François Baroin invoque en effet la possibilité de réfléchir à des actions à l'échelle européenne. «Le gouvernement s'est engagé à définir les modalités d'une norme européenne, pour une fiscalité sur une assiette large, sans attendre le G20» a-t-il développé mardi. Un argument irrecevable selon Jean Arthuis, pour qui l'absence totale d'harmonisation fiscale au niveau européen n'aboutirait qu'à enterrer le projet.

“Majorité et opposition se retrouvent sur le pré-financement de la ligne nouvelle”

Le 28 juin 2011

www.drakkaronline.com

Le conseil régional de Haute-Normandie a adopté lundi la décision modificative de son budget 2011 avec l'appui de l'opposition de droite UPN (Union Pour une nouvelle Normandie) pour l'engagement financier en faveur de la Ligne Nouvelle Paris Normandie. Comme il l'avait annoncé depuis plusieurs mois, le président Alain Le Vern a proposé la création d'un fonds de réserve à hauteur de 40 M€ qui sera abondé chaque année afin d'anticiper l'appel au financement du projet ferroviaire intégrant la nouvelle gare de Rouen. Le groupe FN s'est abstenu.

Sur ce dossier qui a alimenté des polémiques – la droite reprochant à M. Le Vern de ne pas appuyer la démarche Grand Paris lancée par Nicolas Sarkozy –, les positions semblent maintenant rapprochées. Le président de la Région n'a pas boudé son plaisir de voir l'opposition rejoindre sa proposition de fonds de réserve élargie à tous les partenaires potentiels (collectivités). A l'époque, elle faisait sourire car « elle n'était pas la hauteur des enjeux ». Lundi matin, dans l'entourage de Bruno Le Maire, absent lundi matin de l'hémicycle régional en raison d'obligations ministérielles, on défendait une « stratégie collective indispensable ». La centriste Catherine Morin-Desailly a dit la « satisfaction de ce symbole de l'engagement de la Région ».

Le consensus sur les projets d'aménagement du territoire n'a pas été pour autant complet. Le groupe EELV (Europe Ecologie Les Verts) a voté contre la participation de la Région à l'achèvement du contournement d'Evreux, inutile et pénalisant pour l'environnement, et s'est abstenu sur le programme du chantier Multimodal du port du Havre, trop éloigné de Port 2000, et inadapté au report modal vers le fluvial.

En revanche, l'assemblée s'est retrouvée à l'exception du Front national, sur le nouveau Schéma régional éolien dont chaque région doit se doter pour éviter un mitage du territoire et définir des zones favorables. Sur la base adoptée par la Région, sept zones ont été définies (*) et la capacité de développement de l'éolien terrestre (hors éolien marin) représente une fourchette de 851 à 1076 MW de puissance installée à l'horizon 2020 pour la Haute-Normandie. Actuellement, l'éolien terrestre est réparti en 13 parcs (12 en Seine-Maritime et 67 éoliennes, 1 dans l'Eure et 5 éoliennes) pour une puissance installée de 159 MW. Est autorisée l'installation de 16 parcs et 88 éoliennes pour une puissance installée de 189 MW. Le schéma éolien de Haute-Normandie correspond à 5% des ambitions nationales fixées par la loi Grenelle. L'installation d'éoliennes offshore au large des côtes de Normandie s'ajoutera à ce chiffre. Seul opposant, le FN, qui considère que l'éolien n'est pas une énergie d'avenir, qu'il « saccage les paysages ».

Le conseil régional a également adopté le projet de contrat d'objectifs et de moyens (COM) pour l'apprentissage qui est une des compétences de la Région. Pour la période 2011-2015, le nouveau COM prévoit un objectif de 16.500 apprentis à l'horizon 2015 soit une augmentation de 2.700 pour un engagement financier de 96 M€. Sur la période précédente 2006-2010, la Région avait consacré 65 M€ pour un effectif d'apprentis orienté à la baisse.

Compte administratif et dette régionale

L'opposition (UPN et FN) n'a pas approuvé le compte administratif 2010 présenté par Marc-Antoine Jamet (PS), vice-président chargé des finances. S'ils ne mettaient pas en doute la sincérité des comptes produits, les élus de droite ont voulu mettre en concordance avec leur vote sur le budget primitif. « Nous sommes bien loin du séisme financier annoncé par la gauche » a commenté Jean Bazin (UMP) en pointant les excédents (152 M€). Corollaire de ce résultat positif, l'endettement de la Région est toujours réduit au minimum. Avec un encours total de 77 M€ à la fin 2010, elle pèse 122,74 € par habitant avec une capacité de désendettement de 1,09 année, ce qui lui laisse d'importantes marges de manœuvre. Par ailleurs, la Région a garanti les emprunts d'investisseurs publics et privés pour un montant de 90,42 M€. Le débat sur cet endettement a eu la même tonalité que les années précédentes, l'opposition reprochant à l'exécutif régional d'être trop timoré.

Source : ANI

Date : 28/06/2011 16:24

AVERTISSEMENT © Toutes les informations contenues dans cette dépêche sont protégées par des droits de propriété intellectuelle détenus par l'ANI. Par conséquent, aucune de ces informations ne peut être reproduite, modifiée, transmise, rediffusée, traduite, vendue, exploitée commercialement ou réutilisée de quelque manière que ce soit sans l'accord préalable écrit de l'ANI.

“Vers la fin des deux mois de vacances”

le 5 juillet 2011

www.paris-normandie.fr

Par Véronique Baud

Rythmes scolaires : le rapport du comité de pilotage rendu au ministre Luc Chatel



Les journées trop longues et épuisantes pour les écoliers français sont à revoir

Adoucir les cadences des élèves français est l'objectif affiché de la réforme envisagée des rythmes scolaires. Membre du comité de pilotage qui a rendu hier son rapport au ministre de l'Education nationale Luc Chatel, la sénatrice de Seine-Maritime Nouveau Centre Catherine Morin-Desailly, ancienne enseignante, détaille les principales propositions, entre «année mieux distribuée et semaine plus équilibrée».

Vacances

Pour mieux répartir le temps et alléger les journées et les semaines de cours, les congés d'été seraient revus «car nous ne sommes plus au temps des moissons. Cette rupture est très longue et tous les enfants ne partent pas. Nous enlèverions donc une semaine fin juillet et une autre fin août, ce qui permettrait de revenir à des congés de deux semaines à la Toussaint. La possibilité d'un zonage a également été envisagée», détaille l'élue. Quant aux professionnels du tourisme «ils ne sont pas hostiles car ils voient bien que les pratiques des Français ont changé et qu'ils répartissent davantage leurs congés.»

semaine

La semaine de quatre jours instaurée en 2007 à l'école élémentaire repasserait à quatre jours et demi. Le ministre de l'Education nationale Luc Chatel ne se montre pas très favorable à ce retour en arrière pour des problèmes d'organisation pratique des transports (qui incombent aux collectivités locales) mais la réforme de son prédécesseur Xavier Darcos, très critiquée, semble avoir du plomb dans l'aile. «Nous proposons plutôt le mercredi matin comme demi-journée de retour en classe pour un meilleur équilibre sur la semaine et pour que les familles puissent conserver le samedi libéré», poursuit-elle.

Journée

«Nous avons travaillé sur le bloc primaire-collège. Nous proposons une journée moins lourde, mais pas forcément moins longue avec des temps de respiration. Ainsi, à côté des cinq ou six heures de classe obligatoires, il nous semble important de placer une à deux heures d'accompagnement éducatif pour que les enfants puissent rentrer chez eux sans devoirs. A côté de cet accompagnement éducatif, nous avons proposé une pause de midi d'une heure et demi. Il nous paraît important de garder du temps pour l'enfant, son épanouissement personnel, à travers des activités sportives ou autres.»

autonomie

«Enseignante moi-même, je pense qu'il n'est pas tabou de réfléchir aux missions des enseignants dans le cadre des modifications des rythmes scolaires, missions qui sont encore régies par un décret de 1950. Pour mettre en œuvre ces changements, il faut s'organiser globalement dans le cadre de partenariats avec les collectivités locales, donner plus d'autonomie aux établissements car le temps de la prise en charge des enfants est partagé entre l'Etat et les collectivités.»

calendrier

Toutes les mesures ne sont pas susceptibles de s'appliquer rapidement. «La pause méridienne d'une heure et demi pourra l'être dès 2013 mais d'autres propositions doivent être approfondies et leur faisabilité, en terme de coût doit être examinée.»

L'objectif final est de mieux prendre en compte réussite et bien être des enfants. Le scénario plutôt complet des experts, qui ont consulté syndicats et organisations de parents, laisse néanmoins la porte ouverte à d'autres idées comme l'allégement de l'heure de cours elle-même.

Le SNES, syndicat enseignant « Trop de fatigue accumulée »

Pascal Prével est un enseignant rouennais du SNES, syndicat majoritaire dans le second degré. Il déplore que le comité de pilotage sur les rythmes scolaires n'ait pas intégré les organisations syndicales (par ailleurs consultées) et de parents.

Sur le constat général, il reconnaît qu'il y a consensus : « Les élèves travaillent trop avec des journées particulièrement chargées, ce qui ne joue pas en faveur des enfants issus de milieux défavorisés. »

S'il faut diminuer la longueur des congés d'été de deux semaines, l'enseignant compare cette proposition avec l'idée de reconquête du mois de juin, qui n'a pas réellement abouti. « On voit bien que cette idée de maintenir davantage de cours au mois de juin malgré l'organisation des examens a un peu fait flop. »

La diminution de quinze jours des congés d'été n'a de sens que si elle débouche sur une vraie refonte de la journée de cours. Ecoliers et collégiens seraient de plus en plus en manque de sommeil et fatigués avec des temps de transport trop importants.

« Nous sommes en faveur d'une recomposition de la journée qui se baserait sur une alternance des formes d'intervention pédagogique, avec des heures de cours magistraux alternant avec du soutien. Un système qui permettrait de motiver et de faire avancer les élèves en difficulté. »

Ces propositions n'empêchent pas le représentant syndical de se poser également des questions sur les modalités pratiques d'application d'un tel changement. « Que va-t-il se passer pour nous ? Ce que l'on voit, c'est la diminution drastique du nombre de postes d'enseignants. Donc il ne faudrait pas que cette refonte soit aussi une manière de faire des économies. Avec ces quinze jours supplémentaires, nous allons devoir renégocier en terme de statut et de salaire. Nous serons très attentifs à ces propositions pour envisager les modifications nécessaires sur les services des enseignants », prévient Pascal Prével.

“Opéra de Rouen : Une décision qui va piano”

le 9 juillet 2011

www.paris-normandie.fr

Par Paul Mouchel

AVENIR. Le président de l'Opéra a repoussé à septembre la décision sur la localisation future de la structure.



Un des sites évoqués dans l'étude de Mérimée Conseil pour bâtir un nouvel opéra. Une dépense évaluée à 150 M€ (photo Boris Maslard)

Attendue hier lors du conseil d'administration, la décision sur la future localisation de l'Opéra de Rouen Haute-Normandie a été renvoyée à septembre. La délibération qui prévoyait un lancement d'une étude complémentaire sur le devenir du Théâtre des arts - au cas où le choix de nouvel opéra aurait été arrêté - n'a finalement pas été soumise au vote.

La réunion du CA de l'établissement public de coopération culturelle a débuté par une présentation de l'étude de Mérimée Conseil, rendue à la Région courant juin (nos éditions du jeudi 7 juillet). Une vingtaine de minutes où les trois options (rénovation, agrandissement et nouveau bâtiment) ont été présentées, images à l'appui. Un débat assez long a suivi.

Confusion

Valérie Fourneyron, pragmatique, a fait savoir qu'elle avait besoin de réponses, car la Ville de Rouen - propriétaire du Théâtre des arts - doit voter des travaux dans le bâtiment lors du conseil municipal de rentrée. Directeur de l'Opéra, Frédéric Roels a rappelé sa préférence pour un nouvel édifice, expliquant notamment l'inadaptation du bâtiment d'aujourd'hui.

Plusieurs membres du conseil, notamment David Cormand, président du groupe des Verts au conseil régional, se sont émus de cette présentation réduite d'une étude qui compte 127 pages. En effet, l'étude n'a pas été communiquée à tous les membres du CA. Pas idéal pour se prononcer sur un projet qui peut atteindre 150 M€. Alain Le

Vern, le président, a expliqué cette discrétion pour « faire des économies de papier » avant d'ajouter que l'étude complète était désormais à disposition des intéressés. Sollicité sur le financement, Alain Bourdon, directeur des affaires culturelles, a dit que l'Etat s'engagerait sur un projet culturel et non sur un projet architectural.

Comme plusieurs administrateurs, Catherine-Morin Desailly a noté l'absence de données sur les coûts de fonctionnement des différents scénarios, comme de vision urbanistique globale partagée par les différentes collectivités en cas de nouvelle construction. Pour la sénatrice, une grande confusion a régné dans cette réunion. Présent comme c'est rarement le cas, Laurent Fabius, président de la Crea, est reparti sans dire un mot.

POLITIQUE. Que pensent les sénateurs haut-normands de la polémique sur les 3531,60€ qui ont été octroyés aux parlementaires du palais du Luxembourg? Leurs réponses.



Une prime de 3531,60€ a été octroyée aux sénateurs en juin

«La démocratie, ça a un prix! Il faut que des parlementaires soient indemnisés.» Gérard Larcher, président UMP du Sénat, défendait encore mercredi la prime de 3531,60euros octroyée en juin à l'ensemble des sénateurs. Une prime, qui correspond «à un rattrapage exceptionnel sur un complément d'indemnité représentative de frais de mandat (IRFM)» selon un document de la questure. Jeudi, face à la polémique naissante, Gérard Larcher a fait machine arrière en indiquant qu'il souhaitait finalement une «annulation» de cette prime exceptionnelle. Pour l'heure, rien n'est fait. Mais qu'en pensent les neuf sénateurs de Haute-Normandie? Seul, Joël Bourdin, élu (UMP) de l'Eure, en déplacement à l'étranger, n'a pas répondu à nos questions.

Catherine Morin-Desailly, sénatrice (NC) de Seine-Maritime

«C'est une prime qui correspond à un rattrapage, comme cela existe dans la fonction publique. Nous n'avons rien touché en 2010 et il a été décidé de faire un versement unique en 2011 pour la période 2010, 2011, 2012. Ce n'est donc pas une prime exceptionnelle pour les vacances comme cela a pu être écrit. Elle a été votée par les trois questeurs de l'ensemble des groupes politiques du Sénat. Maintenant, mon président de groupe s'interroge sur la lisibilité de ce versement, nous allons en discuter. Moi, je suis prête à y renoncer, mais cela doit être collectif!»

Thierry Foucaud, sénateur (PCF) de Seine-Maritime

«Gérard Larcher va l'annuler, c'est une bonne chose notamment par les temps qui courent...»

Patrice Gélard, sénateur (UMP) de Seine-Maritime

«Notre indemnité est basée sur trois éléments de calcul. On n'en a plus que deux maintenant qui entrent en ligne de compte, contrairement aux députés... Cette prime est un rattrapage sur trois ans. Je n'ai donc pas l'intention d'y renoncer. On ne fait pas fortune dans la fonction de sénateur».

Marc Massion, sénateur (PS) de Seine-Maritime

«Gérard Larcher veut la supprimer... Mais si cela n'avait pas été le cas, je trouve qu'elle était malvenue dans le climat économique actuel. Elle ne paraissait pas une bonne opportunité... Certains sénateurs s'expriment individuellement, j'aurai préféré une décision du groupe politique PS».

Charles Revet, sénateur (UMP) de Seine-Maritime

«Comme toute personne, dans quelque domaine que ce soit, c'est quelque chose qui n'a pas été versée. C'est un rattrapage de 98€ par mois qui a été globalisé. C'est logique. Je n'ai pas de raison d'y renoncer, c'est l'application d'une règle comme pour toute personne qui exerce une activité».

Ladislav Poniowski, sénateur (UMP) de l'Eure

«Les indemnités de frais de mandat servent à couvrir les dépenses de matériel, de transport, de permanence. Nous avons reçu une lettre explicative dans nos casiers au sénat mercredi car cette indemnité n'a pas été revalorisée depuis 2009. Cette augmentation de 3500€ correspond à une hausse normale en fonction de l'inflation de 1,4%, soit 98€ par mois. Ce rattrapage n'a rien de honteux, mais il faut tout simplement arrêter de le verser en une fois tous les trois ans car on a l'impression que l'on nous fait un cadeau et cela peut choquer.»

Hervé Maurey, sénateur (NC) de l'Eure

«J'ai appris cela quand j'ai reçu mon bulletin d'indemnités avec ces 3000€ dessus en plus dont j'ignorais l'origine. Via les messages Facebook en réaction à cette nouveauté, on a pu avoir l'impression que c'était une prime de vacances que nous nous étions octroyée. Car c'est la première fois que nous touchons cet argent sous cette forme, or ce n'est qu'un rattrapage, une réévaluation de nos frais, opérée par les questeurs. Je peux comprendre que cela puisse choquer car nos compatriotes sont dans la difficulté. Je trouve néanmoins curieux que Gérard Larcher envisage maintenant d'annuler cette augmentation, décision à laquelle je me plierai.»

“Hausse des tarifs des transports scolaires : Catherine Morin-Desailly réagit”

29 juillet 2011

www.tendanceouestrouen.com

Dans un communiqué de presse, Catherine Morin-Desailly, sénatrice de Seine-Maritime et conseillère régionale, réagit à la hausse des tarifs des transports scolaires.

"En déplacement cette semaine dans l'ensemble du département à la rencontre des maires, Catherine Morin-Desailly note que cette hausse est unanimement dénoncée par les fédérations de parents d'élèves et une large majorité d'élus locaux qui ont été mis devant le fait accompli (ils ont été informés par les familles, destinataires elles, d'un courrier du Département).

Catherine Morin-Desailly tient à affirmer son soutien au président de l'association des Maires, Denis Merville, et à Pascal Martin, président du groupe Alternance 76 au Conseil Général, qui dénoncent la soudaineté d'une telle décision dont la faute est injustement rejetée sur l'Etat, ainsi que sa brutalité (on pourrait passer d'une hausse de 30 à 130 euros en quelques semaines !).

Pour le moins, cette hausse aurait dû être concertée et progressive ce qui aurait permis aux élus de s'organiser, mais le désengagement brutal et unilatéral du Département laisse à imaginer de graves difficultés financières dans lequel sa gestion contestable et contestée l'a entraîné depuis maintenant 7 ans que la gauche est aux commandes.

La crise financière, qui en effet a fragilisé l'ensemble des collectivités, ne date que deux ans. La suppression de la taxe professionnelle, souvent accusée, a été remplacée par la CVAE qui, jusqu'à preuve du contraire, rapporte plus aux collectivités qu'auparavant.

Si les responsabilités en matière de politique sociale des départements se sont alourdies (RSA, APA, PCH...), cela ne saurait justifier l'endettement massif (plus d'un milliard d'euros) du Conseil Général de la Seine-Maritime, deuxième département le plus riche après les Hauts de Seine, que Charles Revet avait laissé en 2004 avec un compte administratif positif.

On ne peut donc que constater ce qui avait été déjà dénoncé pendant la dernière campagne des Cantonales, un déficit de gestion qui depuis ces sept dernières années a conduit à augmenter les dépenses administratives et de communication de manière inconsidérée.

Devant de telles hausses injustes dont le coût risque d'être répercuté sur les familles, Catherine Morin-Desailly pense qu'il serait avisé que la Majorité actuelle songe à trouver d'autres solutions pour faire des économies (par exemple sur les frais de réception, sur les maisons du département ...) Ces sommes pourraient être re-ventilées sur la ligne budgétaire affectée au transport scolaire et faire que la hausse soit ainsi allégée."

“Lancement de la norme DVB-T2 : il est urgent d’attendre”

www.telesatellite.com / www.itrnews.com

1 septembre 2011

Catherine Morin-Desailly (UC-Seine-Maritime), présidente du groupe d’études Médias et nouvelles technologies et rapporteur de la mission Médias à la commission de la culture et de la communication du Sénat, se déclare opposée à la mise en place rapide d’une nouvelle norme pour les futures chaînes de la TNT.

« *Le passage au DVB-T2 est prématuré* » a-t-elle expliqué, alors que le passage au tout numérique pour les chaînes de la TNT n’est pas encore terminé. « *Il n’est pas question d’imposer aux Français un nouveau changement de leur équipement pour accéder à quelques chaînes supplémentaires* ».

Estimant que le débat est parasité par la question de l’attribution des canaux compensatoires aux chaînes historiques - contre laquelle elle a voté lors du débat sur la loi relative à la télévision du futur - elle considère que le Gouvernement doit « *prendre ses responsabilités s’il veut revenir sur ce point de la loi et non pas utiliser des manœuvres dilatoires et potentiellement coûteuses* ». Sur la question de l’attribution de chaînes « bonus », qui avait fait l’objet d’une mise en garde du CSA, elle rappelle que les raisons de son désaccord étaient liées à la distorsion de concurrence qu’elle risquait d’entraîner.

Était-il opportun dès lors de transmettre un projet de modification de l’arrêté du 24 décembre 2001 relatif à la TNT à l’Union européenne alors même que le rapport de Michel Boyon sur l’avenir de la TNT n’est pas rendu ?

“Liaison A13-A28 : l’Etat va-t-il aider Rouen à se désenclaver?”

le 8 septembre 2011

www.paris-normandie.fr

Par Patricia Buffet

C’est ce vendredi 9 septembre, à 14 h 30, qu’est fixé, en préfecture de Haute-Normandie à Rouen (Seine-Maritime), le comité de pilotage « liaison A13-A28 » plus connue sous l’appellation de « contournement est ». Une réunion qui devrait faire couler beaucoup d’encre, à en juger l’effervescence – malheureusement silencieuse – qui régnait ce jeudi 8 septembre à l’évocation du sujet dans les services de communication des institutions de la région.

Courrier à six mains

On se souvient qu’en octobre 2010, les élus régionaux – Laurent Fabius, Alain Le Vern, Didier Marie, Jean Louis Destans, Valérie Fourneyron et Pierre Bourguignon – avaient écrit à Jean-Louis Borloo, alors ministre de l’Ecologie, pour se plaindre de la tournure prise par ce vieux dossier de liaison autoroutière entre l’A13 et l’A28, et le barreau qui la relierait à Rouen.

A l’époque, le ministre avait estimé que le barreau de raccordement entre Boos (Seine-Maritime) et Saint-Etienne-du-Rouvray (Seine-Maritime) était « un aménagement d’intérêt essentiellement local » et qu’il devait « être porté par les acteurs locaux ». L’Etat aurait en revanche conservé l’autre partie du projet.

Le comité de pilotage de ce vendredi aura, d’une part, l’objectif de faire le point sur les études menées par la Dreal sur cet énorme projet dont le coût total est estimé à 900 millions d’euros (dont 300 millions seraient restés à la charge des collectivités). Ce sera aussi l’occasion d’aborder les dernières avancées du dossier, à savoir l’engagement nouveau de l’Etat.

Selon nos sources, l’actuel ministre de l’Ecologie, Nathalie Kosciusko-Morizet serait revenue sur les déclarations de son prédécesseur. L’Etat serait prêt, désormais, à envisager le dossier du contournement Est de Rouen dans son intégralité et d’en conserver l’entière maîtrise d’ouvrage.

Ce comité de pilotage devrait aussi voir évoquer la question des quais bas rive gauche, comme le confirmait hier la sénatrice Catherine Morin-Desailly qui a prévu cet après-midi d’interroger le représentant de l’Etat sur la question. A court terme, le nouvel aménagement des quais ne prévoit plus la circulation des poids lourds dans le centre-ville. Le contournement est fait aussi partie de la « solution » qui résoudrait la question de ce trafic spécifique. « La ville », rappelle-t-elle, « doit trouver un modus operandi intermédiaire entre ses projets et le dossier du contournement est. Les entreprises l’attendent ». A suivre.



Des courses de sénatrice

CONSO.

Dans le « Moi du dimanche », le portrait d'une Haut-Normande à travers ses habitudes d'achat. Aujourd'hui, la sénatrice Catherine Morin-Desailly se livre.

Conseillère régionale centriste de Haute-Normandie, Catherine Morin-Desailly est aussi sénatrice de la Seine-Maritime. Elle nous a reçus dans son appartement du quartier Saint-Gervais à Rouen. Dans un univers doux et chaleureux, mêlant le moderne et l'ancien, les livres, les disques et les tableaux. En toute simplicité.

Son profil de consommatrice. Comme elle recherche le contact, Catherine aime aller en ville pour « discuter, choisir sur place ». Puisqu'elle n'a pas beaucoup de temps à elle, elle regroupe ses achats et ça marche bien souvent par coup de cœur. « J'aime les belles choses, il faut que ça me plaise. »

Son style de shopping. Pour les vêtements, Catherine préfère les choses à la fois jolies et pratiques. Dans les tons noir, bleu marine, blanc ou beige, jupe, robe, tailleur et pantalon doivent être confortables pour les sorties « sur le terrain ». Elle achète aussi beaucoup de livres, surtout des biographies, livres à caractère politique ou sur les phénomènes de société. « Ah oui, et je voue une passion aux chaussures », sourit-



Catherine Morin-Desailly avoue une passion pour les chaussures. Elle garde toutes celles qu'elle a achetées depuis ses 18 ans !

elle. Et c'est vrai : dans un placard, bien rangées dans leurs boîtes, Catherine garde ses paires de chaussures depuis ses 18 ans. **Sa dernière folie.** Un appareil photo reflex Nikon. « Beaucoup de personnes dans ma famille savent peindre. Moi non. La photo est ma façon de capter la vie de façon esthétique. En voyage, en

famille, je prends beaucoup de photos. »

Son dernier coup de cœur. Ses derniers coups de cœur plutôt : des lampes, de différents styles. Catherine a ainsi acheté cinq lampes récemment. Dont une avec une boule argentée, sculptée, et un abat-jour noir, un modèle ancien en opaline et un cube lumi-

neux. « C'est ce que j'ai remarqué le plus dans les magasins dernièrement. Je voulais de la luminosité pour donner de la douceur à mon appartement. »

Sa déco. Un mélange de contemporain et de pièces anciennes. « Il s'agit d'objets qui viennent de ma famille, comme des livres anciens, des gravures et tableaux,

la vaisselle des poupées de ma grand-mère, une petite commode empire offert par une tante ou une vieille horloge qui me vient d'un oncle. Je ramène aussi toujours quelque chose de mes voyages, souvent des livres ou des statues. »

Son adresse préférée. Le salon de thé-bouquiniste « Thé Majuscule », place de la Calende à Rouen. « C'est une amie de toujours qui s'occupe du lieu. J'aime y aller pour papoter, on y trouve aussi des très beaux livres d'occasion, et de très bons thés et gâteaux. »

Son objet. Oscar, l'ours qu'elle a eu toute petite, baptisé par son père. « Il est toujours dans mon bureau, il me regarde. »

Son livre. Le Petit Prince, d'Antoine de Saint-Exupéry. « Je me le suis racheté il n'y a pas longtemps. C'est un livre emblématique. Il est dans ma bibliothèque, et régulièrement, je l'ouvre pour en lire deux ou trois phrases. »

Elle vide son sac...

Dans son petit sac en toile Longchamp, Catherine range une petite trousse logotée Sénat avec stylo plume, clé usb et Stabilo pour « surligner la presse », ses papiers, son iPhone et le chargeur, des bonbons, son pass pour entrer au Sénat et une petite pochette noire Calvin Klein avec mouchoirs, peigne mascara et du sérum physiologique pour les lentilles. « Des trucs de filles ». Elle y glisse aussi son portefeuille prune en croco, qui contient notamment son multipass du Muséum d'histoire naturelle de Paris, et toujours au moins un billet de banque d'un pays qu'elle a visité. « Tant qu'il est là, je me dis que j'y retournerai. »



“La “grande famille” de la communication et de la culture organise son lobby”

www.lesechos.fr

Le 20 septembre 2011

Nathalie Silbert

A quelques mois des élections présidentielles, l'Accen veut faire émerger des positions communes entre professionnels de la création pour faire contrepoids aux géants du Net.

L'hémicycle du Conseil économique, social et environnemental était plein, en fin de journée lundi. On y voyait entre autres Nicolas de Tavernost et Jean-Paul Baudecroux, les patrons de M6 et du groupe NRJ, Bernard Miyet, celui de la Sacem, Mathieu Gallet, le président de l'Ina... Tous s'étaient déplacés pour donner le coup d'envoi à l'Accen : l'Assemblée pour la culture et la création à l'ère du numérique.

Lancée à l'initiative du groupe de prévoyance Audiens dédié à ces secteurs, cette nouvelle force de lobbying embrasse large. De l'industrie de la musique à celle de la presse, en passant par celle du livre, de la télévision mais aussi du cinéma et du spectacle vivant, tous soutiennent l'Accen. Originalité de la démarche, les syndicats y sont aussi associés. Une « *approche paritaire et transversale* » face aux bouleversements provoqués par la généralisation du numérique dans l'ensemble de ces secteurs, a résumé Patrick Bézier, directeur général du groupe Audiens.

A quelques mois des élections présidentielles, l'objectif est clair : il s'agit de bâtir des positions communes au sein de la « grande famille » de la création et de la culture pour faire contrepoids aux géants du Net, et d'en faire des thèmes de campagne. D'ici au 30 novembre, les professionnels devront déposer leurs propositions sur la plate-forme en ligne. Un « livre ouvert » sera ensuite adressé à l'ensemble des candidats début 2012.

Au programme : fiscalité, piratage...

Parmi les premières contributions déjà déposées ou attendues dans les prochains jours, figurent notamment une proposition visant à protéger le spectacle vivant par le droit à la propriété intellectuelle, ainsi qu'une autre prévoyant d'encadrer la billetterie sur Internet. Le champ des sujets balayés s'annonce vaste : s'y côtoieront des questions aussi variées que la fiscalité, le piratage, la modification du partage de la valeur à l'heure d'Internet ou encore l'évolution réglementaire de tel ou tel secteur.

« L'ACCEN est une initiative très importante », applaudissait lundi soir la sénatrice Catherine Morin-Desailly, vice-présidente de la Commission de la culture au Sénat, stigmatisant le « loupé » de la constitution du Conseil national du numérique, au sein duquel les industries de contenus restent sous-représentées.

Tout en saluant aussi l'initiative, le député Patrick Martin-Lalande, rapporteur spécial sur le budget médias pour la commission des Finances de l'Assemblée nationale, mettait toutefois en garde. « *Nos solutions enviées n'ont qu'un poids limité lorsqu'il n'y a pas de frontières, observait-il. C'est un défi supplémentaire à relever.* »



“Groupe Audiens : Lancement de l'Assemblée pour la culture et la création à l'ère du numérique”

www.satellifax.com

Mercredi 21 septembre 2011



L'Assemblée pour la culture et la création à l'ère du numérique (**ACCEN**) a été lancée lundi soir au Conseil économique, social et environnemental en présence de représentants des quelques **70 sociétés et organismes de la culture** au sens large (télévision, édition, presse, radio, cinéma, spectacle vivant, information) qui la soutiennent. “Plus de 300 participants” ont ainsi assisté au lancement de cette initiative du **groupe de prévoyance Audiens** visant à “mobiliser” les professionnels de la création face “aux nouveaux usages des biens et des services culturels, engendrés par la **généralisation d'internet**, remettant en cause les modèles économiques traditionnels”, explique le communiqué.

L'objectif poursuivi par l'ACCEN est de remettre aux **candidats** et aux **partis politiques** en amont des **élections présidentielle et législatives** un “livre ouvert” qui recense, “sans prise de position ni censure”, toutes les **propositions** émises lors d'une “séquence de travail collectif” qui sera close le 30 novembre. Avec l'idée de placer le problème du numérique “au cœur de la prochaine législature”.

Pour cela, une “plate-forme de contribution” a été ouverte (www.plateforme-accen.fr) pour “rassembler toutes les réflexions, les propositions de tous ordres afin que des **solutions concrètes** puissent émerger : **modèles économiques repensés, systèmes de protection sociale adaptés, nouveaux cadres juridiques, législatifs et/ou fiscaux, processus industriels et techniques ...**”.

La plate-forme, ouverte à tous, est organisée en **sept domaines** (correspondant aux sept secteurs des métiers de la culture et de la création tels que définis) dans lesquels les internautes peuvent accéder aux contributions. La participation est gratuite, nécessitant simplement une inscription pour la mise en ligne de propositions et une identification pour les commentaires de contributions. L'ensemble des contributions feront ensuite l'objet d'une synthèse, établie par des étudiants de Sciences Po.

L'ACCEN est notamment soutenue par les **principaux groupes audiovisuels et radio-phoniques** ainsi que par **les syndicats et organisations professionnelles** de ces secteurs. Son lancement a également été salué par **Catherine Morin-Desailly**, vice-présidente de la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication au Sénat, et **Patrice Martin-Lalande**, rapporteur spécial sur le budget médias pour la commission des Finances de l'Assemblée nationale, qui ont pris la parole à cette occasion. La directrice générale des médias et des industries culturelles, **Laurence Franceschini**, s'est elle, exprimée au nom du ministre de la Culture et de la Communication, Frédéric Mitterrand.

“Morin-Desailly contre la vente illicite de billets”

le 14 septembre 2011

www.paris-normandie.fr

Catherine Morin-Desailly vient de déposer, avec plusieurs sénateurs membres de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, une proposition de loi visant à lutter contre la vente illicite de billets pour les manifestations culturelles et sportives. "Il est en effet anormal et choquant qu'il soit possible d'acheter des billets, sur Internet ou ailleurs, sans avoir l'accord des organisateurs des manifestations culturelles. Ce phénomène pose de multiples problèmes, tant pour les acheteurs, que pour les organisateurs" juge la sénatrice Union Centriste de Seine-Maritime dans un communiqué. Par ce texte, Catherine Morin-Desailly propose de sanctionner, dans la continuité de ce que les sénateurs avaient inscrit dans le cadre de la LOPPSI 2, "toute personne qui revendrait des titres d'accès à des manifestations culturelles, sans l'autorisation de l'organisateur.

“Rouen : l'opéra devra attendre”

le 24 septembre 2011

www.paris-normandie.fr

Par Paul Mouchel

AVENIR. Le conseil d'administration a lancé une nouvelle étude et repoussé la décision à septembre 2012.



Théâtre des arts - STEPHANIE JAUME

Une seule urgence : être patient. Réuni hier matin, le conseil d'administration de l'Opéra de Rouen Haute-Normandie a adopté le lancement d'[une nouvelle étude sur le devenir du Théâtre des arts](#), le bâtiment rouennais qui abrite la structure. Seuls quatre des administrateurs se sont abstenus sur cette délibération, qui porte la facture des études « stratégique d'opportunité » à 168.400 € : David Cormand (Europe Ecologie Les Verts), Laure Leforestier (EELV), Jean-Paul Camberlain (apparenté Verts) et Catherine Morin-Desailly (Nouveau Centre). Les trois premiers veulent que l'option la moins chère, celle consistant à améliorer l'existant, soit à nouveau examinée par l'étude commandée, ce qui n'est pas le cas selon eux. La sénatrice de Seine-Maritime a [elle](#) observé que le président procédait « à l'envers, en traitant du bâtiment avant le projet ». Ce qui lui a valu une volée de bois vert d'Alain Le Vern.

Prudence

Du coup, la scène lyrique ne sera pas fixée sur son avenir avant de longs mois. Les trois scénarios (réhabilitation, agrandissement du Théâtre des arts ou construction d'un nouvel opéra, pour des budgets compris entre 15 et 150 M€) étant au final toujours d'actualité. Alain Le Vern (PS), président de l'établissement public de coopération culturelle, s'est montré prudent par rapport à un investissement d'envergure, pour lequel il a plusieurs fois affirmé son intérêt par le passé. Hier, il a prévenu « que la décision concernant l'avenir de l'opéra n'interviendrait pas avant un an ». Rassurant, il a aussi précisé « qu'une nouvelle étude ne signifiait pas nécessairement la construction d'un nouvel opéra ».

Le président socialiste de la Région Haute-Normandie espère néanmoins que l'arrivée au pouvoir de sa famille politique, en mai prochain lors de l'élection présidentielle, lui permette de donner au projet de nouvel opéra une nouvelle légitimité nationale. Celle qu'il n'a pas, pour l'instant, réussi à obtenir des collectivités locales. Ni du ministère de la Culture qui n'a pas répondu au courrier du président de Région sur le sujet.

“La CREA ... à l'envers?”

le 24 septembre 2011

www.paris-normandie.fr

Par Patricia Buffet

Les élus de l'opposition de la Crea ont, hier, tenu une conférence de presse. Ils mettent en cause l'ensemble de la politique de la Crea.



Conférence de presse le 23 septembre à Bois-Guillaume, avec de nombreux élus

«La Crea... bientôt deux ans ». Tel était, hier, le thème de la conférence de presse proposée par les élus du centre et de droite de l'agglomération rouennaise : l'union démocratique du Grand Rouen emmenée par Gilbert Renard, le maire de Bois-Guillaume, mais aussi la sénatrice Catherine Morin-Desailly, Nouveau Centre, et Françoise Guégot, députée UMP.

D'une même voix

Ces élus du centre et de droite, remettent en cause d'une même voix la gestion de la Crea. « Ces deux premières années sont importantes », commente Gilbert Renard, « elles doivent apporter un lot de mesures pour mettre en harmonie l'ensemble des territoires. Mais là, on assiste plutôt au gravage dans le marbre des différences et des inégalités ». Le groupe d'élus fustige les différences de traitement de structures, notamment culturelles. « D'un côté, une association de musique qui accueille des centaines d'élèves et qui reçoit 0 € d'aide, de l'autre une association de musique plus petite, qui reçoit 400 000 €. On nous parle du poids de l'Histoire, mais alors pourquoi avoir fait l'agglomération ? Il n'y a, aujourd'hui, aucune cohérence ».

La Crea doit décider de ce qui est « d'intérêt communautaire. Nous avons demandé la création d'ateliers de réflexion... depuis seize mois nous sommes sans nouvelles ». Hier, chaque élu y allait de son anecdote, de son dossier. « La Crea est une administration, pas une collectivité où les élus décident d'une politique. Ils interviennent peu, sauf peut-être sur la réglementation du Scot ».

Les élus dénoncent « une absence globale de réflexion en amont sur les projets comme la ligne n° 7, la révision du PDU, la dépollution de Tallandier... » La sénatrice Catherine Morin-Desailly rappelle qu'« il y a deux ans, nous avons dit que nous ne voulions pas d'un projet bricolé, mais aujourd'hui, l'on s'interroge : quelle est la finalité de la Crea ? » La députée Françoise Guégot renchérit : « à quel moment lancera-t-on le débat sur l'axe Seine ? Va-t-on louper la marche de ces projets d'envergure pour la région ? »

Pour Gérard Ducable, « on a fait et on continue à faire la Crea à l'envers. Ce sont les petites communes qui en pâtissent ».

«Un vrai manque de dialogue»

Président de l'union démocratique du Grand Rouen, qui réunit une quinzaine d'élus du centre et de la droite de la Crea, Gilbert Renard a présidé la conférence de presse.

On sent un malaise profond mais que dénoncez-vous exactement?

Gilbert Renard. «Nous dénonçons un vrai manque de dialogue, le manque de concertation, mais aussi l'absence de cohérence dans les décisions de la Crea, des décisions prises parfois par un seul homme. Nous pouvons citer la ligne n°7, le plan de déplacement urbain, la caserne Tallandier... Mes collègues et moi sentons que l'administration est omniprésente. La Crea n'est pas une collectivité. Lors des conseils, on ne fait qu'approuver une multitude de décisions en très peu de temps. Il y a une véritable absence des décideurs politiques.»

Vous prenez en compte la difficulté de la tâche?

«Nous avons conscience que gérer une équipe pareille est difficile, et nous savons que nous sommes en minorité, mais quand nous demandons à être entendus, comme sur les questions d'intérêt communautaire, on nous adresse une fin de non-recevoir. Il nous arrive régulièrement d'apprendre des décisions qui concernent nos communes par la presse».

Quelle est votre marge de manœuvre?

«Sur certaines décisions prises en juin par la Crea, nous avons demandé un retrait des délibérations et une plus grande concertation, mais face à l'absence de réponse, j'ai été amené à saisir les services du préfet afin qu'il exerce un contrôle de légalité. Et j'ai bon espoir. Nous aimerions que l'on réfléchisse à la vraie finalité de la Crea».

“La France restituera une vingtaine de têtes maories en janvier”

www.la-croix.com

le 5 octobre 2011

Alors qu'une exposition sur la culture Maorie vient d'ouvrir au Musée du Quai-Branly à Paris, son président Stéphane Martin a rappelé qu'à la clôture de celle-ci fin janvier « aura lieu une cérémonie de restitutions de toutes les têtes tatouées maories dans les collections françaises, qui sont environ au nombre de vingt », dont sept au Musée du Quai-Branly.



Depuis les années 1980, les Maoris réclament la restitution de ces têtes - ou *toi moko* -, qui furent prisées par les collectionneurs étrangers au XVIIIe siècle, suscitant un important trafic. Interdites par le gouvernement britannique en 1831, ces exportations illégales de têtes tatouées ont néanmoins longtemps perduré.

À l'initiative de la sénatrice centriste de Seine-Maritime, Catherine Morin-Desailly, le Parlement français a voté une loi en mai 2010 déclassant ces restes humains des collections inaliénables des musées, afin de pouvoir les rendre au Musée national Te Papa en Nouvelle-Zélande. “Un débat divise actuellement la communauté Maori, certains souhaitant que ces têtes soient enterrées, d'autres qu'elles soient davantage étudiées”, reconnaît Michèle Hippolite Kaihautu, directrice Maori de ce musée.

“Quel nouveau nom pour la CREA ?”

le 7 octobre 2011

www.paris-normandie.fr

Par Patricia Buffet

Crea. Si l'on tape ce sigle sur internet, apparaît la communauté de l'agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe, mais aussi un spécialiste en arts créatifs, un centre d'éveil artistique à Aulnay, un centre dépendant de Polytechnique, encore le comité régional d'équitation d'Aquitaine...

Lors d'une récente conférence de presse, des voix se sont élevées contre ce «manque de lisibilité de la Crea». Catherine Morin-Desailly, sénatrice (Nouveau Centre) aimerait que l'on repense au nom même de la Crea «car à l'extérieur, le gens ne savent absolument pas de quoi l'on parle.»

Gilbert Renard (UMP), maire de Bois-Guillaume et élu à la Crea estime que le sigle Crea «n'interpelle pas si l'on est de Marseille ou de Lyon. Il faudrait que l'on accole le nom de Rouen au sigle, c'est tout de même la capitale de la Normandie!».

Gilbert Renard évoque des ateliers qui se seraient déroulés au sein du conseil consultatif et de développement de la Crea (CCD). «Parmi les questions évoquées, on a parlé du besoin d'une identité fédératrice pour le Grand Rouen.» Interrogé sur l'atelier en question, Daniel Havis coprésident du CCD et Pdg de la Matmut, affirme qu'il n'y a pas eu d'atelier dédié sur ce thème. «Il appartient aux politiques de s'occuper de ces questions».

Il rappelle aussi que la Crea «s'est construite sur l'union de différentes communautés de communes existantes, qui ont reçu des assurances sur leur identité. Ces engagements ne doivent pas être foulés au pied».

En France, certaines communautés d'agglomération ont trouvé leur identité en la fondant autour de la ville centre comme Lille Métropole, Marseille Provence Métropole ou Grand Lyon ou encore la communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines.

D'autres, en revanche, ont opté pour un sigle plus ou moins identifiable. Ainsi, derrière le nom de Codah se cache la communauté d'agglomération havraise et derrière la CUB, on retrouve la communauté urbaine de Bordeaux. Alors sigle ou ralliement à la ville phare? La question reste posée.



“Brève du Pacifique”

<http://24hdanslepacifique.com>

le 14 octobre 2011

Restitution des têtes maories momifiées en janvier prochain – Catherine Morin Desailly, sénatrice de la Seine maritime et adjointe à la culture du maire Rouen, la femme derrière la restitution de 23 têtes momifiées est enchantée de l’annonce par le président du musée du Quai Branly à Paris d’une cérémonie de restitution de toutes les têtes en janvier prochain.

Quatre ans d’efforts pour cette sénatrice : « *Pour les Maoris c’est très important. Selon leur culture, tant que les têtes ne sont pas chez elles, les morts ne peuvent pas reposer en paix. Et je pense que cela contribuera à renforcer les relations entre la France et la Nouvelle-Zélande.* »

En janvier, la France aura satisfait à la demande du musée national néo-zélandais Te Papa Tongarewa et depuis les années 80, c’est environ 320 têtes momifiées qui ont été restituées à la Nouvelle-Zélande.



“Réforme des Conservatoires : la loi peine à être appliquée”

www.educpros.fr

Le 20 octobre 2011

Publié par Sophie de Tarié

Adoptée en 2004, la réforme des Conservatoires est loin d'être mise en place. Catherine Morin-Desailly, sénatrice fait le point sur les avancées et les points de blocage.

La loi sur la décentralisation des Conservatoires a-t-elle été appliquée ? La sénatrice Catherine Morin-Desailly (groupe Union centriste) a fait le point le 20 octobre 2011, sur la réforme des enseignements artistiques dans les Conservatoires qu'elle suit depuis le départ. Cela fait maintenant sept ans que la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et son « volet enseignement artistique » a été votée. Et face à l'inertie générale, la sénatrice avait d'abord fait un premier rapport en 2008, ainsi qu'une proposition de loi le 24 juillet 2009 relative à la décentralisation des enseignements artistiques, qu'elle souhaiterait inscrire à l'ordre du jour du Sénat.

La mission des Conservatoires devait être mieux définie

La réforme de 2004 demandait à ce que si la charge des Conservatoires continuait à incomber aux villes, la région devait organiser un CEPI (cycle d'enseignement professionnel initial) sanctionné par un DNOP (diplôme national d'orientation professionnelle) de niveau bac, et d'en assurer le financement. Ce diplôme ne devait plus être un diplôme d'école, mais un diplôme national.

Aujourd'hui, le DNOP remplace progressivement le DEM (diplôme d'études musicales) dans les Conservatoires. Cette même loi avait prévu que l'Etat transfère aux régions l'argent qu'il accordait aux villes et aux départements pour le fonctionnement de ces Conservatoires. Par ailleurs, la mission des Conservatoires devait être mieux définie : former l'amateur comme le professionnel, et remédier au fait que les Conservatoires n'accueillent pas assez de publics défavorisés.

"Curieux" que les régions ne s'investissent pas dans le CEPI alors qu'elles veulent toutes un pôle d'enseignement supérieur.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Catherine Morin-Desailly est optimiste mais lucide. L'Etat s'est rattrapé en réactivant le Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel, et a mis en place un groupe de travail consacré au sujet. Mais le transfert des crédits de l'Etat (28,8 millions d'euros en 2008, 29,2 millions pour 2012) n'a toujours pas eu lieu. Les départements ont de leur côté mis en place les schémas départementaux des enseignements artistiques, et les villes ont continué d'assumer la lourde charge des Conservatoires. Enfin certaines régions ont mis en œuvre la réforme : Poitou-Charentes, Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes se sont impliquées. Elles ont ainsi travaillé en réseau afin d'ouvrir des classes CEPI. Catherine Morin-Desailly regrette toutefois la frilosité des autres régions. « C'est étonnant sachant que les régions sont les premières à vouloir accueillir un pôle d'enseignement supérieur artistique, et que le CEPI s'inscrit justement dans la même logique. Les deux formations ne peuvent pas être déconnectées », a-t-elle regretté.

Rapport du CESE (Conseil économique, social et environnemental d'Ile-De-France) sur l'enseignements spécialisés de la musique, de la danse et du théâtre en Ile-de-France : affirmer une gouvernance régionale ?

“Décentralisation des enseignements artistiques : suite mais pas fin”

www.localtis.info

Le 26 octobre 2011

Jean-Noël Escudé / PCA

Lors de la réunion de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat, le 18 octobre, **Catherine Morin-Desailly** a présenté une communication sur la décentralisation des enseignements artistiques. Un dossier que la **sénatrice de la Seine-Maritime** suit depuis maintenant quatre ans et sur lequel elle a déjà déposé un rapport d'information (voir notre article ci-contre du 18 juillet 2008) et une proposition de loi, toujours pas inscrite à l'ordre du jour. Il est vrai que la question demeure pendante depuis la loi de décentralisation du 13 août 2004, censée, dans son volet consacré aux enseignements artistiques, organiser un transfert aux départements et aux régions de crédits gérés jusqu'alors par l'Etat. Dans sa communication, **Catherine Morin-Desailly** observe qu'en raison de la "posture d'attente des régions" - inquiètes du montant des charges effectives et de son évolution -, "le transfert des crédits de l'Etat (28,8 millions d'euros en 2008 ; 29,2 millions pour 2012) n'a toujours pas eu lieu". Comme le souligne la sénatrice, "ce report a créé un contexte financier incertain qui a souvent freiné la dynamique engagée sur le terrain".

Malgré ce contexte incertain, certaines régions ont choisi de jouer le jeu, en particulier dans la mise en œuvre du cycle d'enseignement professionnel initial (Cepi). Le rapport cite notamment Poitou-Charentes, Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes. En revanche, "les autres régions ont pour la plupart fait preuve de frilosité, voire d'un repli, et le blocage de l'Association des régions de France (ARF) s'est cristallisé". Au vu des résultats obtenus dans les régions qui ont choisi de s'engager, la **sénatrice de la Seine-Maritime** fait néanmoins preuve d'"un certain optimisme".

Selon elle, la mise en place des Cepi n'entraîne en effet pas de surcoût ou un surcoût faible, par rapport aux diplômes délivrés jusqu'alors. Dans la région Nord-Pas-de-Calais, le coût du Cepi musique classique est ainsi évalué à environ 7.780 euros par élève, soit un surcoût individuel d'environ 50 euros (pour un total de 170 élèves). En Poitou-Charentes, pour 163 élèves - dont 88% étudiant la musique -, le coût moyen d'un étudiant est similaire à celui des cursus antérieurs, soit 6.000 euros en moyenne (dans une fourchette de 5.700 à 8.000 euros selon les établissements et les spécialités). Aussi **Catherine Morin-Desailly** s'étonne-t-elle que l'ARF et la majorité des régions, pourtant désireuses d'accueillir un pôle d'enseignement supérieur artistique, se désintéressent du Cepi, qui "s'inscrit dans la logique de ce continuum de formation". Ceci explique qu'elle a "jusqu'ici renoncé à demander l'inscription de [sa] proposition de loi à l'ordre du jour du Sénat, en attendant que ses dispositions soient prises en considération dans une future loi sur les compétences des collectivités territoriales". Mais faute de perspectives de ce côté, elle estime aujourd'hui nécessaire d'"alerter à nouveau sur l'urgence de la situation, en vue de clore ce dossier par le haut" et de relancer la proposition de loi.

Une suggestion qui n'a pas vraiment été entendue par la commission. S'adressant à la **sénatrice de la Seine-Maritime** et évoquant les critiques adressées à l'ARF sur ce dossier, Marie-Christine Blandin, la nouvelle présidente de la commission, n'a guère entrouvert la porte, en affirmant que "votre intervention d'aujourd'hui ne crée pas les meilleures conditions pour aboutir à un consensus sur cette question importante. C'est dommage parce que c'est un sujet sur lequel chacun ici a de l'expérience et chacun a envie que le sujet progresse".

Jean-Noël Escudé / PCA

Référence : Sénat, commission de la culture, de l'éducation et de la communication, séance du 19 octobre 2011, communication de **Christine Morin-Desailly**, **sénatrice de la Seine-Maritime**, sur la décentralisation des enseignements artistiques.

“Les libertés fondamentales sont-elles en danger avec internet?”

www.libertepolitique.com

28 octobre 2011

La Fondation Robert Schuman organisait le 19 octobre dernier au Palais du Luxembourg, en partenariat avec le **Centre d'études européennes**, deux tables rondes ayant pour thème « Les libertés sous le règne de l'Internet ». Deux représentants de la Nation, le député de Haute-Savoie, Lionel Tardy, et la sénatrice de Seine-Maritime, Catherine Morin-Desailly, contribuaient par leur animation à faire la publicité d'un rapport publié en anglais depuis déjà plus d'un an, **accessible et téléchargeable en ligne**, mais aussi d'un *digest* publié en français, tous les deux distribués aux participants.

Le *Centre for European studies* (CES), rappelle la quatrième page du rapport, est « la Fondation officielle du parti populaire européen (PPE) qui promeut les valeurs de la démocratie chrétienne, conservatrice et les valeurs politiques semblables ». Réglementer, légiférer, et libérer l'internet tout en protégeant les droits et en libérant les potentialités, tels sont les axes de ce rapport.

Certaines interventions comme celle de Dominique Baroux d'AT&T n'ont pas nié les difficultés que pose l'internet en termes de protection de données, de sécurité de la vie privée, de propriété intellectuelle dans l'accès à un internet « neutre et ouvert ». Mais après cela ? N'a-t-on pas conclu un peu trop facilement qu'il « ne faut pas céder aux peurs sécuritaires » dès lors qu'on pose les vrais problèmes et non des moindres ? dès lors qu'on passe pour contrer les « libérateurs de potentialités », qu'on passe pour freiner les frénétiques acteurs du numérique ?

Retenons particulièrement l'intervention de Michel Riguidel, professeur d'Informatique (Telecom ParisTech), qui milite par exemple pour que soit adjointe à la liberté d'expression, à la liberté d'agir sur internet, une nouvelle notion, celle de la « dignité numérique » (**DiDi-Pri pour Dignity Digital and Privacy comme le disent également d'autres chercheurs**): « Les utilisateurs ne sont pas des veaux, il faut les respecter ».

L'internet ne se réduit pas qu'aux seules données en circulation. Il faut aussi prendre en compte les « services opaques » associés. Si l'on veut songer à une bonne régulation, et légiférer convenablement, il faut faire porter « l'éclairage sur les services et les logiciels, légiférer sur l'écosystème complet ». Le stockage des données, les algorithmes et autres calculs sont donc dans le collimateur, pas seulement la communication. Petit développement au passage sur Galileo. Car pour l'internet mobile, la localisation est capitale. D'où l'importance d'avoir la maîtrise du géo-référencement, et bien sûr, Galileo fait partie du référencement !

À l'heure où le pair-à-pair (peer-to-peer ou P2P) de l'an 2000 fait désormais figure de pré-histoire, où le Cloud computing d'aujourd'hui (l'informatique dans les nuages) donne une nouvelle dimension à la problématique du réseau, à l'heure du Web 3.0 et des TV connectées, d'un e-commerce plus ogre que jamais, bien malin celui qui pourrait dire ce qui se passera en 2020 en matière de numérique. Difficile, conclut Riguidel, de légiférer dans ces conditions où tout va si vite. Et de lâcher : « Nos autorités de régulation qui fragmentent ne sont plus adaptées. »

Reste que c'est le consentement de la personne qui demeure bien au centre de toutes ces questions en débat, qui paraît plus que jamais en péril. N'est-ce pas sa négation qu'il faut craindre plus que « l'illettrisme numérique » ? Les « Do not track me » (ne me trace pas) ou « le *Privacy by design* » (respect de la vie privée dès la conception) auront-ils gain de cause dans une bataille où les centaines de milliards et bientôt les milliers de milliards sont l'enjeu ?

H.B.

“Guilbaud l'éternel”

www.paris-normandie.fr

le 8 novembre 2011

CAUDEBEC-EN-CAUX. Les 80 ans du monument du Latham et le quai Guilbaud ont été fêtés dignement samedi.



La municipalité tenait à ce que l'événement soit fêté comme il se doit, il faut bien reconnaître que c'est un coup de maître avec une journée remplie d'émotions et de spectacles. Ce samedi en début d'après-midi, la ville a brillé aux allures des défilés militaires.

Merveilleusement rythmé par la musique des Transmissions, le cortège composé de la préparation militaire marine de Rouen, des anciens combattants de l'Union nationale des parachutistes, des porte-drapeaux, des sapeurs-pompiers et des officiels se sont dirigés vers le monument du Latham pour commémorer ses 80 ans, et remettre à la flottille 35F de Cherbourg le trophée Guilbaud.

Un héros local qui sera célébré toute la journée puisqu'après avoir largement honoré la mémoire du commandant Guilbaud et de son équipage qui périrent lors de l'expédition tragique du Latham 47 en 1928, les élus, emmenés par le maire Bastien Coriton, ont inauguré officiellement le quai du même nom, après plus d'un an de travaux. La ville mérite plus que jamais aujourd'hui son surnom de perle du val de Seine.

Enfin, pour les centaines de Caudebecquais qui avaient tenu à être de la fête malgré la pluie, le spectacle continuait avec des démonstrations de sauvetage en Seine.

Une délégation de la Commission Affaires Européennes du Sénat français composée de **M. Simon Sutour**, Président de la Commission, de **M. Jean Bizet**, **Mme Catherine Morin-Desailly** et **M. Michel Billout**, Vice-Présidents de la Commission, et de **M. André Gattolin**, Secrétaire de la Commission, s’est rendue à **Zagreb les 14 et 15 novembre 2011**.

Ils ont eu des entretiens avec le Président de la République **M. Ivo Josipović**, le Secrétaire d’Etat à l’intégration européenne **M. Andrej Plenković**, le Vice-président du Sabor et Président de la Commission pour les Affaires européennes **M. Neven Mimica**, la Présidente de la Commission nationale de suivi des négociations d’adhésion à l’UE **Mme Vesna Pusić**, la présidente de la délégation croate au Comité mixte parlementaire UE-Croatie **Mme Marija Pejčinović Burić**. Ils ont rencontré aussi à l’occasion de leur séjour plusieurs personnalités du monde économique, scientifique et universitaire.



Cette visite a eu pour objectif de faire le point sur l’état de préparation de la Croatie à l’adhésion à l’UE dans la perspective du projet de loi de ratification du traité d’adhésion



qui sera soumis prochainement au Sénat français. Elle était également l’occasion de réaffirmer l’engagement des parlementaires français en faveur de l’entrée prochaine de la Croatie dans l’UE et d’évoquer le renforcement de la coopération bilatérale.

Les sénateurs français chez le Président Josipović
(source : Bureau du président, photographe Marija Kundek)

“Une rénovation exemplaire”

www.paris-normandie.fr

le 15 novembre 2011

BOIS-GUILLAUME. La restauration du manoir presbytéral primée par un « Ruban du patrimoine ».



Elus et membres du jury ont salué à l'unanimité la qualité du travail de réhabilitation mené sur cet édifice chargé d'histoire

Organisé par la Fédération française du bâtiment, l'Association départementale des maires, la Fondation du Patrimoine et Dexia, le concours des « Rubans du patrimoine » récompense les communes ayant réalisé des travaux de rénovation ou de mise en valeur de leur patrimoine. La réhabilitation du manoir presbytéral a séduit les membres du jury. Edifié au XVIII^e siècle, le bâtiment menaçait de tomber en ruine. La structure et la charpente en mauvais état ont été évacuées et reconstruites. Le toit a retrouvé ses tuiles plates d'origine et les façades de pans de bois ont été réhabilitées.

Un important chantier qui a mobilisé les compétences de nombreux corps de métiers et perpétué les traditions des Compagnons. Le travail de la Fondation du Patrimoine, organisation d'une opération de souscription pour collecter des fonds en faveur du projet et subvention sur ses fonds propres, a été salué par les élus. Le manoir presbytéral a donc recouvré une seconde vie qui bat au rythme de l'école de musique et de l'atelier de peinture et arts graphiques installés dans ses murs. Passé et présent sont ainsi réunis.

“Crise en Egypte : Morin-Desailly interroge le gouvernement”

www.paris-normandie.fr

le 24 novembre 2011

Catherine Morin-Desailly est intervenue au Sénat, ce jeudi 24 novembre, lors des questions d'actualité au gouvernement. A l'heure où l'Egypte traverse une grave crise et que le monde entier à le regard tourné vers la place Tahrir où semble à nouveau se jouer l'avenir du pays, elle a demandé au ministre quelles mesures la France comptait-elle prendre pour accompagner ce pays dans sa transition démocratique. La sénatrice de Seine-Maritime précise que de nombreuses personnes qu'elle a récemment auditionnées en tant que présidente du groupe d'amitié France-Egypte, l'ont alertée sur le fait que "ces évènements très médiatisés occultent des atteintes aux droits de l'homme nombreuses et répétées, tant en matière de répression des manifestants et protestataires, notamment sur Internet, que dans le domaine religieux, où la discrimination contre les minorités serait toujours d'actualité" écrit-elle dans un communiqué de presse. "Alors que la France s'est engagée à accompagner l'Egypte, après son printemps arabe, vers un système démocratique, elle ne peut rester spectateur des violences et des violations des droits des hommes qui existe actuellement en Egypte" ajoute Catherine Morin-Desailly. L'élue a demandé au ministre des Affaires étrangères les modalités d'action envisagées par la France "pour encourager le respect de la dignité humaine et de la différence religieuse ainsi que celles qui éviteront que ces heures critiques ne remettent en cause le processus engagé".

“Une visite sur le terrain”

le 26 novembre 2011

www.paris-normandie.fr

CRIQUETOT-L'ESNEVAL. Les élus accueillent la sénatrice Catherine Morin-Desailly.



Catherine Morin-Desailly est attentive aux préoccupations des entrepreneurs

Depuis le début de son mandat, la sénatrice Catherine Morin-Desailly a entrepris la visite des cantons de la Seine-Maritime afin de découvrir le tissu local. Des rencontres avec les élus locaux, mais également avec les acteurs économiques (entreprises, établissements scolaires), pour entendre leurs préoccupations. « Ces visites enrichissent la réflexion parlementaire. Je souhaite connaître les spécificités et les problématiques. Aller sur le terrain, découvrir le tissu économique, être au plus proche de leurs attentes est très important. On constate à chaque visite que notre département est très créatif. » Lundi, accompagné de son homologue Charles Revet, du conseiller général Bertrand Lefrançois, d'élus locaux, elle s'est d'abord rendue au GAEC Baril de Turretot avant de visiter les établissements Salmon au Tilleul. La visite s'est poursuivie par une réunion avec les élus afin d'échanger sur les sujets qui les préoccupent, notamment la scolarité, l'apprentissage et la réforme territoriale.

“Rouen : nouvelle fonction au Sénat pour Catherine Morin-Desailly”

www.paris-normandie.fr

le 7 décembre 2011

La sénatrice Catherine Morin-Desailly (Nouveau centre) est devenue vice-présidente de la commission des Affaires européennes suite au renouvellement du 25 septembre dernier. Pour le compte de la commission, elle a été désignée, rapporteur pour l'action culturelle et la stratégie numérique.

“Catherine Morin-Desailly, sénatrice de Seine-Maritime, défend la copie privée”

www.revuedescollectiviteslocales.com

le 19 décembre 2011

Elle a souligné que vu l'urgence de ce texte, les sénateurs ont consciemment décidé de ne déposer aucun amendement et d'adopter une version conforme à celle des députés. Une promulgation rapide du texte permettra de rétablir les barèmes de rémunération pour copie privée, censurés par le Conseil d'Etat le 17 juin dernier. A défaut, on aurait créé « un manque à gagner de 500 000 euros par jour pour les ayants droit. »

Il n'en reste pas moins que pour la sénatrice de la Seine-Maritime ce texte « rustine, patch, transitoire » ne doit pas cacher la réalité. En effet, au-delà de ce seul texte, « c'est tout le système obsolète, qu'il nous faudra demain remettre à plat ». Pour que le système de la copie privée perdure, il sera nécessaire de revoir le fonctionnement de la commission pour la rémunération de la copie privée mais également une adaptation aux évolutions technologiques. Alors que le système a été imaginé pour un monde analogique, il faudra répondre très rapidement à la « deuxième révolution numérique incluant « l'info nuage » ou « cloud computing » et la télévision connectée. »

Enfin, cette révision du système doit se faire en concertation avec l'Union Européenne. Car, « la déterritorialisation et la délinéarisation de la consommation, liées à l'évolution des technologies, n'ébranlent pas uniquement la copie privée, mais tout le système des droits d'auteur ». Pour l'élue de la Seine-Maritime, c'est tout le financement de la création auquel il faut repenser, en associant l'ensemble des acteurs de cette nouvelle chaîne de valeurs. Tout en réaffirmant le principe de « l'exception culturelle » c'est désormais au niveau européen qu'il faut bâtir un système adapté, intégrant plus largement les questions fiscales

“Pourquoi faut-il défendre le livre ?”

le 26 décembre 2011

www.culturemag.fr

Par Catherine Morin-Desailly, Sénatrice de la Seine-Maritime*

Aussi loin que remonte ma mémoire, j’ai toujours été profondément attachée au livre. Enfant, je les ai dévorés.

Étudiante en Lettre Supérieures, je les ai étudiés. Je les ai découverts, aimés, admirés, recommandés, prêtés... Par-dessus tout, je les ai toujours défendus. Mon parcours politique, maire-adjointe à la culture d’une grande ville pendant plusieurs années et sénatrice, me permettent de le faire de façon construite et efficace.



On me demande parfois pourquoi cet attachement et cette implication dans la défense du livre. Pour répondre à cette question, je fais miens ces mots de Jean Guéhenno qui disait du livre qu’il est « un outil de liberté ».

Le livre est un témoin de notre passé qui éclaire notre présent et nous invite à réfléchir sur notre futur. En participant à la transmission des savoirs, les écrits nous permettent de construire notre propre réflexion.

Le philosophe Alain écrivait « Ce n’est pas peu de chose que de méditer sur un livre; cela dépasse de bien loin la conversation la plus étudiée. »

La loi sur le prix unique du livre a permis de maintenir vivant et dynamique un réseau de librairies indépendantes, véritables animateurs culturels de nos territoires et, bien sûr, une très grande diversité éditoriale.

Si cette loi a prouvé son efficacité, le livre se retrouve aujourd’hui confronté à de nouveaux enjeux ; le premier d’entre eux est la révolution numérique. Elle promet à chaque lecteur un accès universel et intemporel aux savoirs ! On rêve d’un livre vivant dont les notes de bas de page seraient transformées en liens directs vers les sources d’informations.

Le livre numérique peut donner un second souffle à une industrie en perte de vitesse. L’une des plus grandes révolutions qu’a connu notre civilisation est la création de l’imprimerie. N’oublions pas que l’œuvre de Gutenberg suscita à l’époque de vives inquiétudes.

Aujourd’hui l’inquiétude renaît face au livre numérique. Mais je ne crois pas que la numérisation maîtrisée signe la fin du livre. Elle est plutôt son renouveau contemporain. Il faut toutefois se garder d’assurer l’accès aux plus grands nombres des œuvres culturelles tout en respectant la chaîne de création et une juste rémunération de tous les acteurs.

Mes actions en faveur du livre sont multiples. Adjointe à la culture du Maire de Rouen pendant 8 ans, j’ai porté notamment le projet de création d’une médiathèque que nous voulions tête de réseau des bibliothèques régionales. Je regrette qu’en arrivant aux affaires, la nouvelle équipe municipale ait décidé de stopper ce chantier et que le nouveau maire ait préféré construire à la place une bibliothèque de quartier. Je me suis farouchement battue pour que les Rouennais ne soient pas privés d’un équipement culturel ambitieux pour des raisons purement politiciennes.

En tant que sénatrice, j'ai notamment fait adopter un amendement pour que le livre numérique bénéficie, au 1er janvier 2012, d'un taux de TVA réduite, identique à celle du livre papier. Cette année, j'ai défendu un alignement du taux de TVA pour la presse en ligne à celle papier.

Cette semaine, c'est contre le passage de la TVA de 5.5 % à 7 % sur le livre que me suis élevée. Ainsi, j'ai proposé que le taux réduit à 5.5 % soit maintenu pour tous les livres (imprimés et numériques). A défaut, j'estimais qu'un report d'application au 1er avril 2012 était impératif. Ainsi, les 10 000 éditeurs français pouvaient modifier leurs prix et les systèmes informatiques pouvaient faire l'objet des mises à jour nécessaires. Ce délai aurait également permis aux libraires de diminuer une partie de leurs stocks. Enfin, la clôture des comptes des libraires s'effectuant le 30 mars, la date du 1er avril leur permettait de commencer une nouvelle année comptable avec un taux de TVA de 7 % et ainsi de mieux estimer les coûts de cette réforme pour les professionnels. Je regrette que le Sénat n'ait pas adopté ces propositions raisonnables et de bon sens.

J'espère que les députés, qui auront le dernier mot sur ce texte, sauront s'en saisir. Fiscalité européenne, soutient aux projets français tels que Gallica ou le portail « 1001librairies.com »... les projets sont nombreux. C'est avec détermination que je poursuivrai la défense du livre car finalement qui sait ce que sera le paysage culturel du monde dans les trente ans qui viennent ?

*** Catherine Morin-Desailly est Sénatrice Nouveau Centre de la Seine-Maritime, Vice-présidente de la Commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication depuis 2008. Elle préside le groupe d'études « Médias et Nouvelles Technologies » au Sénat. Elle a été membre du Groupe de travail sur la crise de la presse en 2007 présidé par Louis de Broissia, et membre des Etats généraux de la Presse écrite en 2008, représentant le Sénat.**

“Les sénateurs alignent le taux de TVA de 2,10% à la presse en ligne”

www.sndp.fr

le 22 novembre 2011

"Les sénateurs ont étendu Lundi 21 novembre à la presse en ligne le taux de TVA super réduit à 2,10% dont bénéficie la presse écrite, en adoptant un amendement au projet de loi de finances pour 2012 présenté par le rapporteur pour avis David Assouline (PS, Paris) et la présidente de la commission de la Culture et de la Communication Marie-Christine Blandin (EE-LV, Nord). Le taux de TVA pour la presse en ligne est actuellement de 19,6%. Pour leur part, les sénateurs UC de Seine-Maritime Catherine Morin-Desailly et de l'Eure Hervé Maurey avaient déposé un amendement comparable. A l'Assemblée nationale, un amendement du député UMP du Loir-et-Cher Patrice Martin-Lalande, réclamant lui aussi cet alignement, s'était heurté à la double opposition du rapporteur général Gilles Carrez (UMP, Val-de-Marne) et du gouvernement, représenté par la ministre du Budget Valérie Pécresse. "La presse en ligne n'est pas assimilable à la presse imprimée. Elle ne fonctionne pas de la même façon et sa nature est différente, puisqu'elle est constituée d'un flux de données", avait estimé Mme Pécresse. De surcroît, "le taux proposé n'est pas compatible avec la réglementation européenne", avaient martelé la ministre et le rapporteur général."

Nous devons nous voir à Rouen, mais vendredi 30 septembre, à la veille l'élection du président du Sénat, l'interview d'une sénatrice est soumise à des aléas compréhensibles. C'est donc au téléphone que nous nous parlons. Le sénat passe à gauche, et c'est l'occasion d'évoquer avec Catherine Morin-Desailly, Nouveau Centre, son travail depuis 2004 dans cette assemblée.

Comment analysez-vous les résultats des dernières sénatoriales, qui donnent une majorité de siège à la gauche au Sénat pour la première fois ?

Catherine Morin-Desailly : Nous assistons là au résultat mécanique des scrutins successifs depuis dix ans, qui voient la gauche progresser sur l'ensemble des territoires. Le corps électoral rural et périurbain évolue. Le différentiel a été accentué par deux facteurs : d'abord le contexte des affaires, dans les quinze jours qui ont précédé l'élection n'a pas aidé. Et puis la **réforme des collectivités territoriales** a été très mal vécue par les grands électeurs. J'avais sollicité comme beaucoup d'autres sénateurs, une démarche plus consensuelle. Personnellement, je me suis d'ailleurs abstenue sur cette réforme, la considérant inaboutie.



L'image de Nicolas Sarkozy n'est pour rien dans ce basculement ?

Catherine Morin-Desailly : Non, je ne pense pas qu'elle ait joué un rôle. Si il a un côté qui peut agacer beaucoup de Français, les grands électeurs raisonnent autrement.

Ce changement de majorité au Sénat nous donne l'occasion de tirer le bilan du début de votre mandat, et de nous pencher sur les sujets sur lesquels vous avez travaillé. Vous vous êtes beaucoup intéressée aux médias et aux nouvelles technologies.

Catherine Morin-Desailly : Je me suis intéressée assez vite à toutes ces questions. Nous vivons au moment où l'on bascule dans une société de l'écran : on n'est plus sur Internet, on vit dans Internet. C'est un changement radical. Il se trouve que je suis très sensible aux contenus culturels, et ce que la technologie change dans notre société me passionne. Et les enjeux sont de premier ordre : voyez comme les territoires luttent pour l'accès au très haut débit. On est peu de sénateurs à s'occuper de ces sujets, certains ont même plutôt peur de ce qui se passe. C'est normal : nous vivons un changement de civilisation, avec des risques, qu'il faut gérer, et aussi des avancées extraordinaires. J'ai beaucoup travaillé avec la presse, avec l'industrie du livre, sur la fiscalité, le droit d'auteur. Je suis frappée par le fait que les acteurs s'adaptent très vite. Il y a trois ans, les syndicats de journalistes disaient que lorsqu'on est de la presse écrite, on n'a pas à s'occuper d'Internet, parce que ce n'est pas le même métier. Aujourd'hui, je croise des journalistes qui ne se posent pas ce genre de question : ils sont multi-supports.

Vous n'êtes pas un peu optimiste sur la rapidité de ces adaptations ?

Catherine Morin-Desailly : Non, je ne crois pas. J'ai assisté à la trois éditions du forum « **Culture et économie** ». La première année, la grande question était de savoir comment on allait s'en sortir avec la gratuité des contenus. Et puis dès l'année suivante, on a vu émerger des systèmes payants. La chaîne économique mute, se structure, les entreprises se réorganisent. Il faut suivre. C'est ce que j'ai fait en portant par exemple l'amendement qui adapte la TVA sur le livre électronique à 5,5%. Mais ce n'est pas encore gagné : Bruxelles peut nous invalider. La question, c'est de savoir ce qu'est un livre ? Pour Bruxelles, un livre électronique serait plutôt un service. Mais si on veut résister à Google ou Amazon, donner une chance à d'autres acteurs, il faut défendre le fait qu'un produit culturel est indépendant de son support.

Vous vous êtes illustrée, sur un sujet très différent, liée à l'affaire connue à Rouen sous le nom de l'affaire de la tête Maori, qui a finalement été restituée à la Nouvelle-Zélande. Au-delà de cette affaire proprement dite, vous êtes à l'origine d'un véritable séisme dans les musées français.

Catherine Morin-Desailly : Je me trouvais naturellement sensibilisée sur ce sujet par Nicolas

About, sénateur centriste à l'origine de la restitution de la **Vénus hottentote à l'Afrique du Sud**. Est-ce que la culture justifie tout ? Quelle est la valeur d'un être humain ? Comment doit-on considérer ces restes ? Quel respect leur doit-on ? Je pense qu'il est important que la science, la culture, se conjuguent à une éthique irréprochable. Le milieu muséographique a été ébranlé par ma proposition de loi pour la **restitution de toutes les têtes maories** : mais est-ce que garder dans nos musées ces restes humains, acquis parfois dans des conditions douteuses, est légitime ?

On voit là un lien direct entre une affaire rouennaise et votre travail sénatorial. Il n'y a pas de coupure ? Catherine Morin-Desailly : Le mandat de sénateur est très particulier. Nous examinons les mêmes textes que les députés, mais notre relation aux territoires est différente. Là où nous avons été élus, nous accompagnons les élus locaux dans leurs problématiques. Nous avons une plus grande distance, et nous sommes moins en prise avec les échéances, comme le sont les députés avec l'élection présidentielle. Cela nous autorise du recul, un regard un peu plus distancié sur les choses tout en ayant une prise directe sur les problématiques locales.

Vous êtes entrée en politique en 1995, élue de la majorité à Bois-Guillaume, vous êtes aujourd'hui sénatrice, ce n'est pas courant pour quelqu'un qui a commencé comme professeur d'anglais. Quel regard portez-vous sur votre parcours ?

Catherine Morin-Desailly : La vie, c'est une brique après l'autre. Les choses s'enchaînent en fonction des circonstances, mais aussi du travail, de l'intérêt qu'on porte aux choses. Un contexte antérieur me conduisait dans cette direction. Dans ma famille, il y avait déjà des enseignants, j'avais un grand-père avocat, il y avait des médecins : des métiers tournés vers les autres, et une vraie place donnée au bénévolat. J'ai même eu un grand-père maire de Bonsecours, un grand-oncle adjoint au maire à Rouen, un oncle maire de Giverny, et même un aïeul maire d'Aumale qui a siégé au **Conseil des anciens**, qui préfigurait le Sénat !

Certes, je suis rentrée en politique un peu par hasard, en 1995, mais je crois aussi que la fonction fait l'homme, ou la femme, et cela donne beaucoup d'espoir en la nature humaine.

Rentrée en politique en 1995, vous avez un parcours sinon similaire, au moins assez parallèle à celui de Valérie Fourneyron, l'actuel maire socialiste de Rouen, qui, une fois dans l'opposition a démissionné du Conseil Municipal pour se consacrer au conseil régional et à l'assemblée nationale. Une fois dans l'opposition, vous avez vous aussi démissionné du conseil municipal de Rouen, et vous êtes sénatrice et conseillère régionale.

Catherine Morin-Desailly : Le parallélisme ne s'arrête pas là. Nous nous connaissons bien : nos pères étaient à l'école ensemble. J'étais en classe avec sa petite sœur. Nous avons été chez les scouts ensemble. Elle était, dès l'adolescence, plus militante que moi. Lorsque j'étais plus jeune, je ne pensais pas faire de politique. Mais nous venons du même milieu.

Si l'on prolonge le parallélisme, et si le destin existe, ne devriez vous pas logiquement vous retrouver face à face aux prochaines élections municipales à Rouen ? Est-ce que c'est ce que vous souhaitez ?

Catherine Morin-Desailly : Le destin, -si c'est ça-, ça arrive, c'est tout, on n'a pas besoin de le souhaiter. (*Rires*)